

JOSEPH-GABRIEL RIVOLIN

**LES VALDÔTAINS
ET LA MAISON DE SAVOIE :
UN APERÇU HISTORIQUE**



**RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE
ASSESSORAT DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE
ARCHIVES HISTORIQUES RÉGIONALES**

AOSTE, 2015

Joseph-G. Rivolin

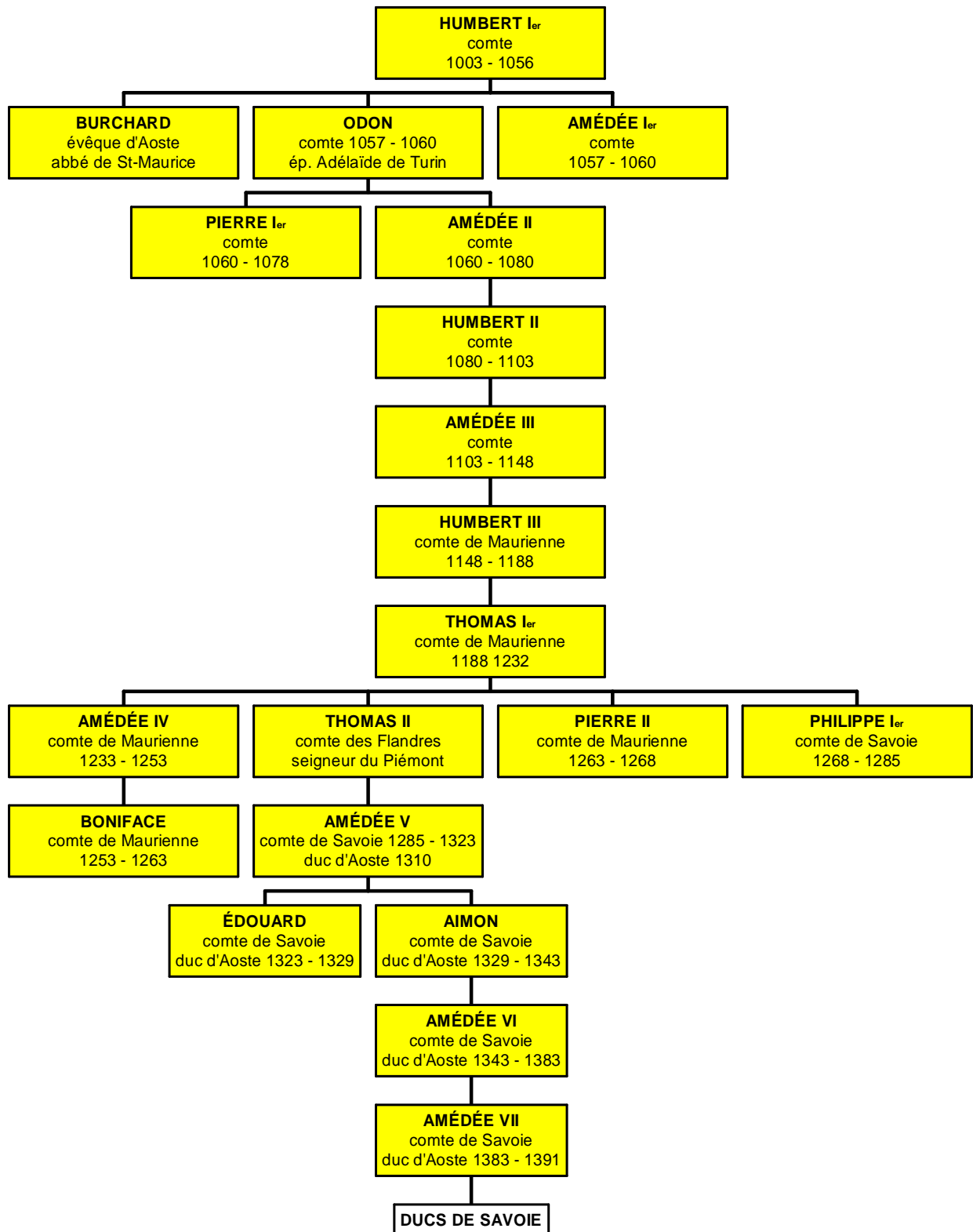
PRÉFACE

En décembre 2002, la rentrée en Italie des héritiers mâles de la maison de Savoie mit fin à un demi-siècle d'exil sanctionné par une loi désormais anachronique, mille ans après la première mention de leur plus lointain ancêtre, le comte Humbert. Parmi les régions qui composaient les anciens domaines de la maison de Savoie la Vallée d'Aoste est celle qui a gardé le plus longuement et le plus étroitement la fidélité à la dynastie : « Nous sommes les loyaux sujets des princes de Savoie depuis environ neuf siècles, écrivait en 1919 Louis Jaccod, et l'on peut bien nous faire confiance pour l'avenir, en considérant les arrhes de toute sûreté que fournit ce long passé ».¹

Si la prophétie de Jaccod allait être démentie par les résultats du référendum institutionnel de 1946, il faut néanmoins remarquer que cette fidélité se maintint au cours des siècles en dépit et même, peut-être, à cause d'une dialectique constante et vivace entre princes et sujets, telle qu'elle se déroula dans les différentes phases de l'histoire des rapports entre la Vallée d'Aoste et la maison de Savoie. Cette longue cohabitation a marqué en profondeur l'histoire de notre région : c'est pourquoi il est opportun de parcourir, serait-ce à vol d'oiseau, sans prétendre à être exhaustif, chacune de ces différentes périodes, à partir de l'époque d'Humbert aux Blanches-Mains (c'est ainsi qu'on l'appellerait beaucoup plus tard), dans le but de rappeler les étapes principales d'un parcours dont on ne peut sous-estimer l'importance pour la formation de l'identité historique du peuple valdôtain.

¹L. JACCOD, *Nos raisons d'être*, dans "Augusta Prætoria - Revue valdôtaine de pensée et d'action régionalistes", I (1919), pp. 1-12.

COMTES DE MAURIENNE, PUIS DE SAVOIE



PREMIÈRE PARTIE

DU COMTÉ ALPIN AU ROYAUME D'ITALIE

Les premiers comtes

Un millénaire nous sépare donc de l'époque où le comte Humbert (documenté de 1003 à 1056), l'un des magnats de la cour du roi Rodolphe III de Bourgogne, étendait son influence sur de nombreuses régions du Royaume : le Viennois, la Savoie, le Valais, le Bugey, le Sermorens et la Maurienne, en plus de la Vallée d'Aoste. On a l'habitude de songer au tige de la dynastie comme au premier « comte d'Aoste » connu : en réalité, le titre comtal n'était alors nullement localisé et le « comté d'Aoste » n'apparaît dans aucun document. Humbert jouissait en Vallée d'Aoste de plusieurs droits de nature patrimoniale et féodale et de l'autorité qui lui venait de son rôle de représentant du roi, ainsi que de sa fonction d'*advocatus Ecclesiae*, c'est-à-dire de protecteur laïc de l'Évêché d'Aoste.

C'est dans ce dernier rôle qu'Humbert est mentionné dans les plus anciennes chartes valdôtaines qui le concernent (datées de 1024 et de 1026 respectivement), où il figure comme agissant au nom de son fils Burchard, qui y apparaît comme évêque d'Aoste. En 1032 et en 1040, par contre, c'est de ses propres droits patrimoniaux et bénéficiaires en Vallée d'Aoste qu'il disposa, en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Fructuaire dans le premier cas et des chapitres de Saint-Ours et de la cathédrale d'Aoste dans le second. C'est comme si, après que Burchard eût laissé le siège épiscopal d'Aoste pour s'emparer violemment de celui de Lyon, en 1031, Humbert avait voulu se débarrasser de ses attaches valdôtaines, pour adresser ses attentions vers d'autres régions du Royaume, qui était alors en pleine défaillance.

Ses premiers successeurs s'employèrent en fait à constituer une solide domination territoriale sur les deux versants du Mont-Cenis, qui

devinrent l'épine dorsale d'une nouvelle principauté territoriale en formation. Les humbertiens se « territorialisèrent » en assumant durablement le titre de comtes de Maurienne et en aliénant leurs droits sur les territoires les plus éloignées de la Maurienne et de la vallée de Suse. Vers 1062 l'évêque d'Aoste se plaignait de ne recevoir aucune marque d'attention de la part de la marquise Adélaïde de Turin (veuve du comte Odon, fils d'Humbert), qui s'appliquait pourtant à bénéficier largement les institutions ecclésiastiques de ses domaines. Le comte Humbert II de Maurienne (1080 environ - 1103) renonça, en 1100, à la juridiction sur Chambave en la cédant à l'abbaye de Fructuaire ; son fils Amédée III (1103-1148) céda aux chanoines du Grand-Saint-Bernard plusieurs biens, dont le Château-Verdun de Saint-Oyen, en 1125 et en 1137 et renonça à son droit de *spolium* sur l'Évêché d'Aoste en 1147. Quant au pieux Humbert III (1148-1188), il se borna à énoncer, en 1150, une protection de principe en faveur des chanoines réguliers de Saint-Ours, ce qui n'empêcha pas que la situation socio-économique et politique de la Vallée d'Aoste sombrât dans l'anarchie dont ferait état, une quarantaine d'années plus tard, l'appel lancé par l'évêque et les citoyens d'Aoste à son successeur Thomas I^{er}.

La construction du « Duché d'Aoste »

Le règne de Thomas I^{er} (1188-1232) marqua un tournant décisif. Dès 1191, alors qu'il était encore mineur et soumis à la tutelle de Boniface de Montferrat, il vint à Aoste pour régler avec l'évêque Valbert un certain nombre de questions ayant trait à l'exercice de droits régaliens ; à la même occasion les citoyens d'Aoste exprimèrent, par l'intermédiaire de leur pasteur, leurs soucis relatifs au manque d'une autorité stable, à même d'empêcher les violences des seigneurs locaux et les agissements arbitraires des fonctionnaires comtaux. A la suite de cette entrevue un accord fut conclu entre le comte, l'évêque et les citoyens et bourgeois de la ville, et consigné dans une charte de franchises qui marqua une étape fondamentale dans les rapports entre les Valdôtains et la dynastie humbertienne. Par cet acte de nature

essentiellement contractuelle, le comte s'engagea notamment à défendre la vie et les biens du clergé et des habitants d'Aoste et à ne prétendre aucune prestation financière qui ne serait acceptée au préalable par les citoyens eux-mêmes ; ceux-ci s'engagèrent à leur tour à lui réserver leur fidélité et à lui apporter leur aide en cas de guerre.

Pouvant désormais compter sur un solide appui de la ville, l'autorité du comte rayonna sur le territoire environnant. Thomas I^{er} établit d'excellents rapports avec le vicomte d'Aoste Boson, auquel il octroya en 1206 le fief de Challant, avec l'autorisation d'y bâtir un château d'où la famille vicomtale tirerait son patronyme par la suite, et en 1212 les seigneuries de Châtillon et de Cly. En 1206 il prit aussi sous sa protection la prévôté de Mont-Joux et, en 1227, celle de Saint-Gilles de Verrès, ainsi que l'église de Chambave et les chapelles qui en dépendaient. La même année il fit don à l'évêque d'Aoste de tous les fiefs qu'il possédait à Issogne et à l'église de Chambave de plusieurs biens fonds et droits fiscaux. Le pouvoir de Thomas I^{er} et sa prééminence sur l'aristocratie locale reçurent une consécration solennelle lors des premières Audiences générales, tenues à Aoste en 1222 et répliquées en 1227 : l'occupation des châteaux de la Vallée par les soldats du comte, l'hommage des habitants des communautés du « domaine direct » (la Valdigne et la ville d'Aoste) et des seigneurs locaux qui reconnaissaient d'être ses vassaux, constituaient autant de marques d'une supériorité honorifique reconnue, destinée à évoluer en une effective hégémonie politique et militaire dans l'espace de quelques générations.

Le fils de Thomas I^{er}, Amédée IV (1232-1253), qui tint les Audiences générales à Aoste en 1232 et en 1242, franchit une autre étape fondamentale sur le chemin du contrôle du territoire valdôtain : avec l'appui du vicomte Godefroy I^{er} de Challant, il s'empara en 1242 du château de Bard, véritable clef stratégique de la Vallée, possédé jusqu'alors par une dynastie de vassaux épiscopaux. Du même coup, l'évêque d'Aoste fut ainsi privé du dernier vestige de ses anciens droits publics, que pourtant Thomas avait formellement reconnus. Après avoir renouvelé sa protection en faveur de l'hôpital de Saint-Ours (en 1234) et de la collégiale (en 1237), des chanoines du Mont-Joux (en 1242) et

de la cathédrale d'Aoste (en 1243), il accorda en 1246 des chartes de franchises aux bourgeois d'Étroubles et de Saint-Rhémy et confirma en 1251 celle qu'avait octroyée son père aux habitants d'Aoste. Les bons rapports établis avec la prévôté du Mont-Joux et les communautés de la Combe Froide préparaient le chemin à la prise de pouvoir directe sur la route du Grand-Saint-Bernard, qui représentait alors l'un des principaux itinéraires terrestres empruntés par les marchands et les pèlerins.

Le souci du contrôle de la route - la *via Francigena* - entre le Grand-Saint-Bernard et Pont-Saint-Martin fut d'ailleurs l'un des mobiles qui poussèrent Thomas II de Savoie, comte des Flandres et régent (1253-1259) pour son neveu Boniface (1253-1263), à confirmer et augmenter les franchises d'Aoste lors des Audiences générales de 1253 : parmi les nouvelles dispositions on remarque, en effet, que le comte s'engagea à protéger les voyageurs même à l'extérieur de la ville ; ce qui marquait encore une fois la volonté des Savoie de se poser en représentants légitimes de l'empereur, auquel revenait sans contredit la juridiction sur le chemin public.

Thomas II mourut dans notre Vallée le 7 février 1259 et fut enseveli en la cathédrale d'Aoste ; son sarcophage fut complété, au début du XV^e siècle, par un magnifique gisant sculpté par Etienne Mossettaz. Le successeur de Boniface, Pierre II (1263-1268), s'employa à réglementer l'administration du domaine savoyard, par l'institution des bailliages. Nommé probablement lors des Audiences générales de 1263, le bailli d'Aoste - qui régissait aussi la châtellenie de Châtel-Argent et la métralie de Valdigne - porta initialement le titre de *potestas*, suivant l'appellation traditionnelle des fonctionnaires impériaux. Jadis prévôt de la cathédrale d'Aoste, le comte Pierre institua un legs en sa faveur dans son testament du 6 mai 1268.

Le comte Philippe I^{er} (1268-1285) tint à Aoste les Audiences générales en 1271 et fit des libéralités en faveur des citoyens et bourgeois de la ville, des chanoinesses de Sainte-Catherine qui venaient de s'établir et des chanoines de Saint-Ours. En 1273 il fonda le bourg de Villeneuve, au pied du Châtel-Argent, dans une position stratégique pour le contrôle de l'accès à la haute Vallée, et il lui octroya d'importantes franchises: un autre pas était franchi sur le chemin de

l'hégémonie des Humbertiens sur la Vallée. La même année il reçut l'hommage des « marrons » et bourgeois d'Étroubles et de Saint-Rhémy pour la viérie et le marronage (c'est-à-dire le monopole de l'accompagnement des voyageurs) entre Aoste et le Grand-Saint-Bernard, ce qui atteste le contrôle effectif de la route du Mont-Joux. La suprématie du comte se manifesta également par la confiscation du château de Montjovet, qui fut cependant rendu à son ancien seigneur en 1274. En 1276 il passa une transaction avec les seigneurs de Pont-Saint-Martin au sujet des droits réciproques sur les châteaux de Bard et de Pont-Saint-Martin. Parmi ses collaborateurs figurait Nicolas Bersatori, évêque d'Aoste de 1283 à 1301, qu'il chargea d'une délicate mission diplomatique en Angleterre, en 1285. Reprenant le projet politique de son frère aîné Amédée IV, qui s'était appliqué à accroître sa présence dans la vallée du Grand-Saint-Bernard, à partir de 1281 Philippe racheta des portions de la seigneurie de Gignod, profitant des difficultés économiques des dynasties locales : Archéry, de Porta et de Gigno. L'acquisition de tous les droits seigneuriaux sur ces territoires fut achevée par son successeur, Amédée V, en 1319.

Surnommé « le Grand », celui-ci (1285-1323) réserva à notre Vallée une grande attention : il renouvela trois fois la cérémonie solennelle des Audiences générales à Aoste : en 1287, en 1295 et en 1318. Lors des Audiences de 1295 il marqua un autre point en faveur de la présence de plus en plus capillaire de l'autorité comtale : il obtint du vicomte d'Aoste Ébal de Challant la cession de tous les droits de la vicomté, en échange de la seigneurie de Montjovet, confisquée une nouvelle fois deux ans auparavant. Le rapport direct entre le prince et ses sujets valdôtains fut renforcé par l'octroi de nouvelles franchises aux habitants - et particulièrement aux marchands et artisans - d'Aoste (1296 et 1307), de Morgex et La Salle (1305), d'Étroubles (1310), de la Valdigne (1318) et de Valsavarenche (1320). Ayant acquis, parmi les différents droits de la vicomté, la chancellerie aussi, il assumait en 1318 le titre de chancelier d'Aoste, que ses successeurs conservèrent jusqu'à Amédée VIII.

Depuis l'époque du premier Humbert, les Savoie avaient de tout temps porté le titre de comte ; dans un premier moment sans aucune

détermination territoriale, puis rattaché au territoire de la Maurienne et plus tard de la Savoie et de la Bourgogne. Le titre de « comte d'Aoste » n'apparaît jamais parmi les appellations dynastiques : Amédée V fut le premier à porter le titre non pas de comte, mais de duc d'Aoste (et de Chablais), qui lui fut octroyé par l'empereur Henri VII à Asti le 24 novembre 1310.

L'apogée de la dynastie

À la mort d'Amédée V, les domaines des comtes de Savoie formaient désormais une importante principauté territoriale à califourchon des Alpes, destinée à s'agrandir et à se renforcer au cours du XIV^e siècle et au début du XV^e. Son successeur immédiat, Édouard « le Libéral » (1323-1329), octroya de nouvelles franchises à ses sujets de la Valdigne (1324) et tint les Audiences générales à Aoste en 1326 : à cette occasion il accorda d'autres libertés à la ville, aux bourgeois de Villeneuve et aux habitants de Valsavarenche. La même année il acquit des seigneurs de Vallaise de nouveaux sujets à Donnas, auxquels il étendit les franchises du bourg de Bard. Il confirma enfin certains droits des chanoinesses du monastère Sainte-Catherine d'Aoste. Le frère d'Édouard, Aimon dit « le Pacifique » (1329-1343), octroya des droits de pâturage aux habitants d'Aoste en 1333, autorisa l'année suivante la reconstruction du pont Suaz, confirma les franchises du bourg d'Étroubles en 1335 et tint à son tour les Audiences générales en 1337, au cours desquelles il confirma et augmenta les franchises octroyées aux citoyens d'Aoste par Thomas I^{er} et Thomas II. Il rendit aussi à Godefroy et Pierre de Challant la seigneurie de Cly, qu'il avait confisquée auparavant, en 1331, au détriment de leur père Boniface ; il confirma une fois de plus les franchises d'Aoste en 1341.

À l'époque d'Aimon l'organisation administrative des domaines savoyards comprenait 75 châtelles, groupées en dix bailliages : Savoie, Novalaise, Chablais, Bâgé, Bresse, Bugey, Valbonne, Viennois, Suse et Aoste. Le bailli d'Aoste exerçait les fonctions de commandant militaire des châtelles de Châtel-Argent, Bard, Montalto et Ivree. Le

nombre des châtelainies valdôtaines du domaine direct devait s'accroître sous le successeur d'Aimon, Amédée VI le « Comte Vert » (1343-1383), qui engrangea les vastes et opulentes seigneuries de Cly et de Quart. La première fut confisquée lors des Audiences générales de 1376 (les troisièmes tenues par ce comte, après celles de 1351 et de 1368), à cause des crimes commis par son seigneur Pierre de Challant ; la seconde parvint au comte par droit d'échute, à la suite de la mort, en 1377, d'Henri, dernier héritier mâle de la noble maisonnée des sires de Quart. Le Comte Vert intervint en 1352 et en 1376 pour défendre les droits des citoyens et bourgeois d'Aoste, notamment contre les empiètements des seigneurs de Quart, et se distingua par la concession ou la confirmation de plusieurs chartes de franchises : celles d'Aoste (1353, 1371 et 1380), de Sarre (1356), d'Étroubles (1364 et 1381), de la Valdigne (1371), de Villeneuve (1376), de Quart et d'Oyace (1378 et 1379), de Saint-Oyen (1381) et d'Hérères (1390). En 1380 il réglementa le privilège exclusif des citoyens d'Aoste du voiturage vers Ivree, La Thuile et Saint-Rhémy. On lui doit l'institution, en 1362, de l'Ordre du Collier, plus tard consacré à l'Annonciade, dont furent décorés ses conseillers valdôtains : Aimon de Challant, seigneur de Fénis et d'Aymavilles, et son cousin Iblet seigneur de Challant et de Montjovet. C'est à l'époque d'Amédée VI et de ses deux successeurs Amédée VII et Amédée VIII que la maison de Challant atteignit le faîte de sa puissance, en occupant, pendant les deux siècles suivants, les charges les plus prestigieuses de l'administration et de la hiérarchie ecclésiastique dans les domaines de la Maison de Savoie.

Amédée VII, dit le « Comte Rouge » (1383-1391), dédommagea Pierre de Challant de la perte de la seigneurie de Cly, confisquée par le comte son père, en lui donnant en fief celle de Châtel-Saint-Denis, au Pays de Vaud, l'an 1384. La même année il nomma maréchal de Savoie Boniface I^{er} de Challant, seigneur de Fénis et chevalier de l'Ordre du Collier. Lors des Audiences générales, qu'il tint à Aoste en 1391, il accorda de nouvelles franchises aux habitants de la Valdigne, de la Cité et Bourg d'Aoste, de la seigneurie de Gignod et de la châtelainie de Cly et confirma les chartes d'Étroubles et de Sarre.

Après la mort prématurée d'Amédée VII dans les bras du maréchal Boniface de Challant, le jeune Amédée VIII (1391-1434) fut confié pendant sa minorité, qui ne prit fin qu'en 1398, à un conseil de régence formé de sa grand-mère Bonne de Bourbon (veuve d'Amédée VI), d'Odon de Villars et d'Iblet de Challant. La régente, qui était très dévote à saint Grat, s'était distinguée dès 1390, conjointement avec son fils le Comte Rouge, par ses libéralités en faveur du chapitre de la collégiale Saint-Ours d'Aoste. Elle révoqua en outre en 1392, au détriment des habitants de Bosses, une charte d'Amédée VII qui leur accordait les mêmes franchises dont jouissaient les bourgeois de Saint-Rhémy et d'Étroubles, en renouvelant en faveur de ceux-ci, l'année suivante, les privilèges de la viérie et du marronage.

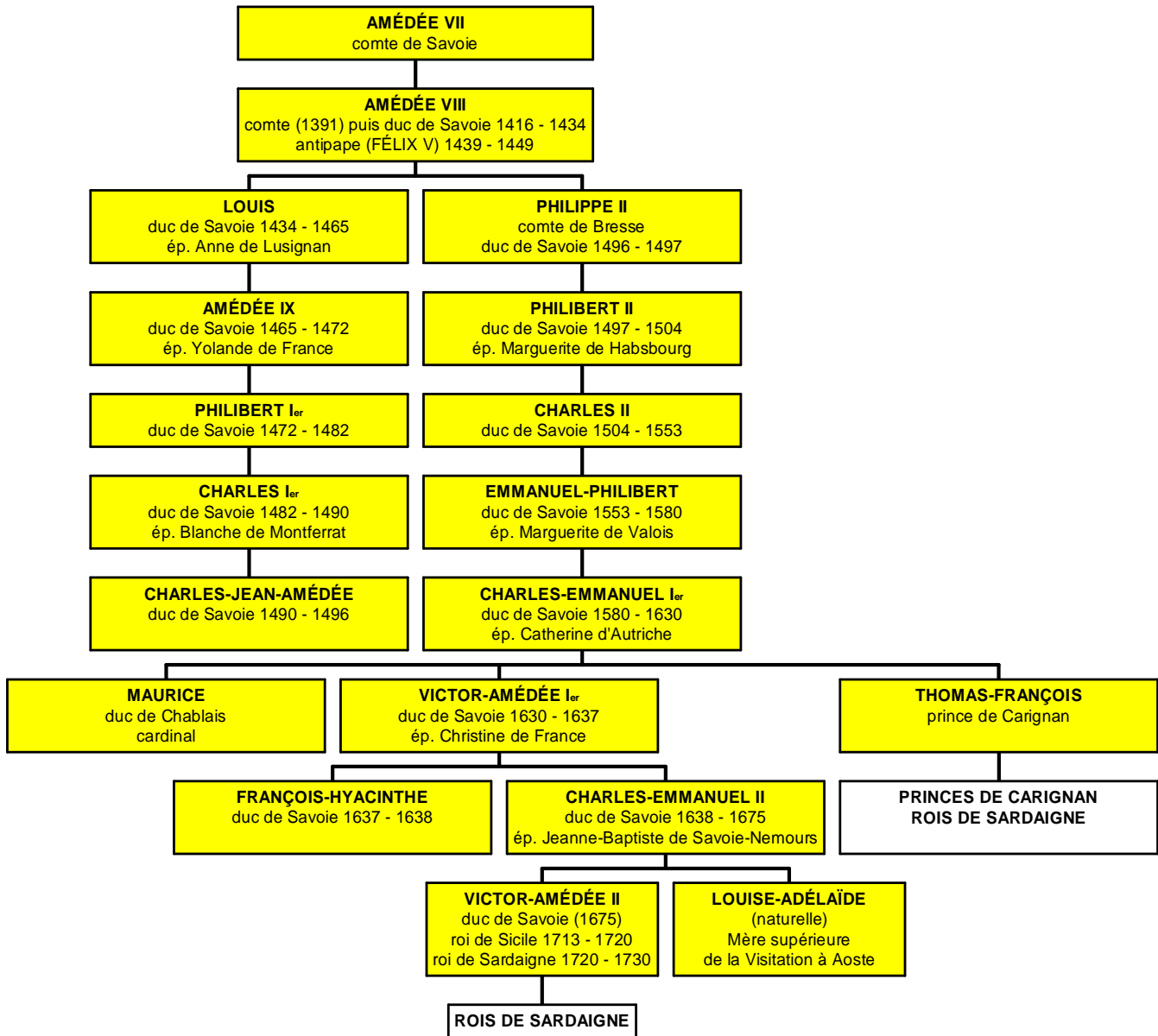
Amédée VIII, auquel l'empereur Sigismond de Luxembourg attribua le titre ducal de Savoie en 1416, entreprit une œuvre législative visant l'uniformisation du droit dans l'ensemble de ses domaines ; ce qui contrastait avec le pluralisme juridique et institutionnel existant, et notamment avec les franchises octroyées aux Valdôtains. Lors des Audiences générales qu'il tint à Aoste en 1409 il promut déjà la réforme de certaines coutumes valdôtaines ; les Audiences furent à nouveau convoquées en 1430 et lors de ces secondes assises le duc essaya de promulguer les *Decreta seu statuta*, qui auraient dû, dans ses intentions, se superposer au droit coutumier local, en l'abrogeant. La ferme réaction des nobles pairs et impairs et des savants coutumiers valdôtains (ainsi que celle des États généraux du Pays de Vaud), qui refusèrent l'application des nouvelles dispositions, amena le duc à déclarer que celles-ci n'auraient nullement dérogé « aux bonnes et louables coutumes du Duché d'Aoste et de la patrie de Vaud ».

Au point de vue des rapports d'Amédée VIII avec l'aristocratie valdôtaine, il faut signaler : l'inféodation des seigneuries de Sarre et de Brissogne, jadis appartenue aux seigneurs de Quart, à Thibaut de Montagny (époux de Marguerite, fille d'Henri de Quart), en 1405 ; la promotion du seigneur François de Challant à la dignité de comte, en 1424 ; et la vente au prince, de la part de celui-ci, de la seigneurie de Montjovet, en 1438, ce qui accrut ultérieurement l'extension du « domaine direct » en Vallée d'Aoste et la présence concrète - politique

et militaire - des ducs de Savoie, le château-fort de Saint-Germain de Montjovet étant l'une des clés stratégiques de la région. La noblesse valdôtaine continua de fournir à l'administration savoyarde de nombreux officiers et collaborateurs ; pour ne mentionner que quelques exemples, rappelons François de Challant, qui fut chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, conseiller du duc, châtelain de Cly et d'Avigliana, et quatre des fils d'Aimon de Challant seigneur de Fénis et d'Aymavilles : Boniface I^{er}, qui fut également chevalier de l'Ordre, conseiller ducal, gouverneur du Piémont, lieutenant du duc à Nice, châtelain de Chambéry, Ambronay, Varey, Gex et Bard ; Amédée de Challant-Aymavilles, qui fut écuyer du duc, châtelain de Santhià, San Germano, Verrua, Thonon, Allinges, Châteauneuf, Cerlier, Chillon et Villeneuve, bailli de Chablais et de Tarentaise, ambassadeur auprès de l'empereur Sigismond ; le cardinal Antoine de Challant, qui fut archevêque de Tarentaise, nonce apostolique en France, ambassadeur auprès du Concile de Constance, conseiller et procureur général d'Amédée VIII et chancelier de Savoie, charge qui échut après lui à un quatrième frère, Guillaume de Challant évêque de Lausanne. Amédée de Challant-Varey, fils de Boniface, fut conseiller et chambellan ducal, châtelain de Chambéry, de Bard et de Lans, ambassadeur auprès du roi de France, du marquis de Saluces, des ducs de Bourgogne et de Milan. Antoine de Challant-Ussel, enfin, fut page et écuyer du duc.

Amédée VIII abdiqua en 1434 et se retira au château de Ripaille, où il se consacra à une vie de contemplation. En 1439 les cardinaux du Concile de Bâle déposèrent le pape Eugène IV (dont les cardinaux du Concile de Florence continuaient, par contre, à reconnaître la légitimité) et élirent au pontificat le duc Amédée, qui prit le nom de Félix V et, avant sa renonciation à la papauté en 1449, nomma successivement deux évêques d'Aoste : Jean de Prangins (1440-1444) et Antoine de Prez (1444-1464).

DUCS DE SAVOIE



La crise et l'anéantissement des domaines savoyards

Après l'époque des « trois Amédées », qui avait marqué l'apogée du pouvoir de la dynastie, une série de circonstances défavorables internes et externes provoquèrent l'affaiblissement progressif de l'autorité ducale et un renouveau du pouvoir de la noblesse, dont l'indiscipline se manifesta particulièrement sous le règne du successeur d'Amédée VIII, le duc Louis (1434-1465). Des complots contre les favoris du duc et contre la duchesse Anne de Lusignan, reine de Chypre, accusée de privilégier ses compatriotes au détriment de la noblesse savoyarde, s'achevèrent sur la confiscation (le plus souvent temporaire) des patrimoines des conjurés, parmi lesquels figuraient les personnalités les plus représentatives de l'aristocratie valdôtaine : Jacques de Challant-Aymavilles, Amédée de Challant-Varey et Boniface II de Challant-Fénis. La rébellion de Catherine de Challant et de Pierre Sarrion d'Introd aussi se situa à l'époque du duc Louis : prétendant succéder au comté de son père François, Catherine fut d'abord favorisée par la disgrâce de ses cousins seigneurs de Fénis, de Varey et d'Aymavilles ; mais la réconciliation entre ceux-ci et le duc aboutit finalement à l'échec de Catherine et à l'élévation de Jacques de Challant-Aymavilles à la dignité de comte de Challant, en 1456, au détriment de sa cousine, qui fut même accusée de sorcellerie et d'avoir attenté à la vie du couple ducal par des sortilèges.

En tant que duc d'Aoste Louis de Savoie se distingua aussi, vis-à-vis de ses sujets valdôtains, par la réglementation du Conseil municipal d'Aoste en 1443, par l'octroi de nouvelles franchises en faveur des bourgeois de Saint-Vincent en 1444, et par la confirmation ou l'augmentation de celles de la Valdigne en 1448, 1449 et 1460, d'Aoste en 1455, 1456, 1459 et 1461, de la Vallée dans son ensemble encore en 1461. Il fut le premier souverain à ne pas convoquer les Audiences générales à Aoste, en dépit de la longue durée de son règne. Son fils et successeur, le pieux et maladif Amédée IX (1465-1472), s'intéressa fort peu à la politique et laissa gouverner sa femme Yolande de France à sa place. Il ne négligea pas pour autant la ville d'Aoste et la Valdigne, dont il confirma les franchises en 1465 et l'année suivante,

lorsqu'il réunit les Audiences générales. Celles de 1466 furent les dernières assises de cette vénérable institution, qui avait formalisé au plus haut niveau les rapports entre les Valdôtains et leurs souverains pendant presque un quart de millénaire. En 1467 il édicta des chapitres réglementant le Conseil municipal d'Aoste et l'élection des syndics. Parmi les institutions religieuses qu'il bénéficia largement figurèrent les cordeliers d'Aoste, dont il fit agrandir le couvent et l'église. La renommée de prince religieux et charitable dont il fut entouré lui valut l'inscription par l'Église au nombre des bienheureux, en 1677 : son culte se répandit en Vallée d'Aoste aussi, où il devint le titulaire de la chapelle de la prison d'Aoste et le copatron de la chapelle de Nantey à Perloz.

Les successeurs d'Amédée IX confirmèrent aussi ou augmentèrent les franchises valdôtaines : Philibert I^{er} (1472-1182) en 1479 et en 1481, Charles I^{er} (1482-1490) en 1483, 1484, 1487 et 1489, Philippe II (1496-1497) en 1496 et Philibert II (1497-1504) en 1502. Ce duc accéda également aux requêtes des Valdôtains concernant un certain nombre de matières juridiques, lors des États généraux de la Patrie cismontaine, réunis à Genève en 1499. Quant au règne du petit Charles-Jean-Amédée (1490-1496), mort à l'âge de sept ans, il se déroula entièrement sous la tutelle de sa mère Blanche de Montferrat, qui confirma une fois de plus l'ensemble des chartes octroyées en faveur des sujets du domaine direct en Vallée d'Aoste. Parmi les personnages qui se distinguèrent dans ces trente ans au service du prince, nous signalons : le comte Louis de Challant, chevalier de l'Annonciade, bailli d'Aoste, châtelain de Bard et de Châtel-Argent et gouverneur de Nice, et son cousin Boniface seigneur de Varey, tous deux conseillers et chambellans de Yolande de France ; le frère de ce dernier, Jacques seigneur d'Usson et Retourtour, conseiller et chambellan des ducs Charles I^{er} et Philippe II ; le comte Philibert de Challant, fils de Louis, également chevalier de l'Annonciade, conseiller et chambellan de Charles I^{er} et gouverneur de la Vallée d'Aoste.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle les ducs de Savoie essayèrent de contrôler plus directement la prévôté du Mont-Joux, qui avait sa maison mère à Aoste au prieuré Saint-Jacquême et sur laquelle

ils avaient depuis toujours une influence dont la force allait cependant diminuer, parallèlement à l'affaiblissement de l'autorité ducale. Malgré une certaine résistance des chanoines, qui entendaient conserver leur autonomie dans l'élection de leur supérieur, les ducs réussirent à imposer la nomination à la charge de prévôt, successivement, de trois fils de Philippe de Savoie, comte de Bresse (futur Philippe II) : François (prévôt de 1459 à 1490), Louis (1491-1494) et Philippe (1494-1509).

La suite de souverains trop jeunes, trop âgés ou trop faibles précipita la crise des États de Savoie, qui atteignit son comble à l'époque de Charles II (1504-1553), quand le petit duché fut mêlé aux guerres entre le roi France et l'empereur roi d'Espagne et finit par en être écrasé : les Français occupèrent la Savoie et le Piémont occidental, les Espagnols le Piémont oriental et les Suisse le Chablais et le Pays de Vaud. Le 29 février 1536 les États généraux du duché d'Aoste - clergé, noblesse et communautés - furent réunis d'urgence sur l'initiative du bailli Mathieu de Lostan : malgré la situation désespérée, ils confirmèrent la fidélité de la Vallée à la dynastie ducale ; ils refusèrent en outre d'adhérer à la Réforme protestante et s'engagèrent à défendre le Pays contre toute attaque. Lors de la séance suivante, le 7 mars, les États instituèrent un organe de gouvernement, le Conseil des Commis, chargé notamment de stipuler un traité de neutralité avec la France : ce qui fut fait l'année suivante. Cet accord fut renouvelé en 1538, 1542, 1552 et encore en 1556, sous le règne du duc Emmanuel-Philibert.

Le duc Charles II eut souvent l'occasion, entre 1535 et 1544, de venir en Vallée d'Aoste, où il séjournait de préférence au prieuré de Saint-Ours (il y rédigea d'ailleurs son testament le 27 février 1544), dans le but de participer à des rencontres diplomatiques avec des représentants des cantons suisses ou pour inspecter les cols et les fortifications. Dès 1534 il avait pris position, par un édit, pour soutenir le caractère gallican de l'Eglise valdôtaine vis-à-vis des pressions du Saint-Siège en matière de juridiction. En 1549 il institua à Aoste l'Hôtel de la Monnaie, confié à Nicola Vialardi. En 1542 et en 1545 respectivement, il confirma les franchises patrimoniales et juridictionnelles des citoyens et bourgeois d'Aoste, et en 1550 celles fiscales de la Valdigne ; en 1551 enfin il approuva des « chapitres »

élaborés par l'Assemblée des États relativement à la réforme de certaines coutumes.

Le principal collaborateur valdôtain de Charles II fut sans doute le comte René de Challant, chevalier de l'Annonciade, conseiller et chambellan ducal, châtelain de Bard, maréchal et lieutenant général de Savoie, ambassadeur auprès des Confédérés suisses, du roi de France et de l'empereur ; mais il faut signaler aussi les évêques d'Aoste Ercole d'Azeglio, représentant du duc au cinquième Concile du Latran (1512), et Pietro Gazino, conseiller ducal, ainsi que le Premier Secrétaire d'État Jean Vulliet seigneur de Saint-Pierre.

A la mort du duc Charles II, en 1553, la Vallée d'Aoste était la seule région des anciens États de Savoie demeurant en fait sous sa souveraineté. La patiente construction territoriale assemblée pièce par pièce par ses prédécesseurs n'existait pratiquement plus. Ce fut la tâche de son fils et successeur, Emmanuel-Philibert, de la restaurer, par sa valeur militaire et par son intelligence diplomatique et organisationnelle.

Emmanuel-Philibert : la construction d'un État absolu

Le 10 août 1557 le camp de bataille de Saint-Quentin vit le début de la renaissance de l'État savoyard. L'armée espagnole que commandait le duc Emmanuel-Philibert de Savoie écrasa les troupes françaises, dont les généraux tombèrent tous dans les mains du vainqueur. Ce jeune prince vivait une vie d'exilé depuis 1545, quand son père Charles II l'avait confié au beau-frère, l'empereur Charles Quint, pour le soustraire au contrôle des troupes françaises qui occupaient la Savoie et le Piémont depuis 1536. A la mort de Charles II, en 1553, Emmanuel-Philibert se trouva être un prince sans État. La bataille de Saint-Quentin, où le jeune duc, à la tête de l'armée impériale, écrasa les troupes françaises, fut le point de départ d'une reconquête, qui ne se concrétisa que par le traité de Cateau-Cambrésis, signé les 2 et 3 avril 1559.

Le retour d'Emmanuel-Philibert dans ses domaines marqua un tournant décisif. Son entrée solennelle à Turin, le 7 février 1563, fut le signe

avant-coureur de la volonté de tourner de plus en plus les ambitions de la dynastie savoyarde vers l'Italie. Le duc de Savoie allait devenir un prince piémontais et ses domaines, diversement agrégés au cours des siècles tout en respectant les particularismes régionaux et locaux, allaient évoluer vers des formes étatiques solides et uniformes.

Les initiatives réformatrices d'Emmanuel-Philibert, qui concernèrent l'administration et la justice, l'armée et les finances, l'économie et l'instruction, s'attaquèrent en premier lieu au pluralisme juridique médiéval. Prétextant le fait que la continuité dynastique - donc les liens de fidélité héréditaires - avait été interrompue par l'invasion française, le nouveau duc désavoua les libertés et privilèges des terres savoyardes et piémontaises, que ses prédécesseurs avaient garanties par leurs serments. Seules les franchises et les anciennes institutions de la Vallée d'Aoste furent maintenues et confirmées, en raison de la continuité du rapport de fidélité réciproque entre les Valdôtains et leur prince, que l'assemblée des États avait réaffirmé le 29 février 1536 et qui n'avait jamais failli au cours de l'exil du duc.

Emmanuel-Philibert confirma ainsi les compétences du bailli et celle de l'assemblée des États en 1561 ; les franchises, libertés et immunités du Duché d'Aoste en 1562 et en 1578 ; les prérogatives du Conseil des Commis en 1570. Il introduisit toutefois des nouveautés importantes, visant la modernisation et l'efficacité de l'administration et des institutions judiciaires.

En premier lieu, le 22 septembre 1561, il promulgua un édit qui prévoyait, au Duché d'Aoste comme dans les autres provinces, l'usage de la langue vulgaire (« chaque province la sienne ») au lieu du latin dans les actes officiels. « Ayant toujours et de tout temps été la langue française en notre Pays d'Aoste plus commune et générale que point d'autre », affirmait le duc, « et ayant le peuple et sujets dudit Pays averti et accoutumé de parler la dite langue plus aisément que nulle autre », il serait désormais interdit d'utiliser le latin « tant ès procédures des procès, et actes de justice, qu'à coucher contrats, instruments, enquêtes ou autres semblables choses », car « la langue latine (...) n'est si intelligible au peuple comme la française ». L'édit d'Emmanuel-Philibert officialisa un état de fait qui datait désormais de plusieurs siècles.

C'est donc en français que démarra la rédaction du *Coutumier* (*Coutumes générales du Duché d'Aoste*), autorisée par le duc en 1572, par lequel la commission désignée à cet effet par les États généraux réalisa un véritable « monument à la sagesse de nos pères », comme on l'a souvent dit et écrit. Le but était de rationaliser l'administration de la justice en facilitant l'accès aux normes juridiques et leur interprétation, jusqu'alors confiée à la tradition orale et à la mémoire des *savants coutumiers*. Une autre réforme dans le domaine judiciaire fut représentée par l'institution, en 1565, du Juge temporel de l' d'Aoste, pour trancher les controverses juridictionnelles avec l'autorité épiscopale.

Une autre innovation, moins agréable, fut introduite au Duché d'Aoste à l'époque d'Emmanuel-Philibert, en matière fiscale. Tout en excluant, en 1580, la Vallée d'Aoste du paiement du dace d'entrée, dit « intranea », il introduisit la gabelle du sel, qui dérogeait gravement aux franchises fiscales du Duché, et qui ne fut entérinée par le Conseil des Commis que par exception, sans qu'elle pût constituer un précédent et sous condition qu'elle fût temporaire.

Emmanuel-Philibert, ou pour mieux dire son épouse Marguerite de Valois, joua un rôle de précurseur des activités « touristiques » en Vallée d'Aoste : au mois d'août 1564, en effet, la duchesse séjourna à Courmayeur pour une cure thermale, en y inaugurant la mode de la vilégiature d'été.

Lors de l'avènement d'Emmanuel-Philibert, ses domaines étaient pratiquement réduits à la seule Vallée d'Aoste : il n'est donc pas étonnant de constater que c'est sur l'expérience et la fidélité de fonctionnaires valdôtains qu'il reconstitua l'administration. Le premier collaborateur de marque du jeune duc fut l'ancien *factotum* de son père Charles II, le comte René de Challant, maréchal de Savoie, qui remplit le rôle de lieutenant général du duc pendant son séjour dans les Flandres et sauvegarda ce qu'il était possible de sauvegarder dans une situation de marasme telle qu'elle s'était produite à la suite de l'invasion de 1536. Le Premier Secrétaire d'État Jean Vulliet de Saint-Pierre eut un successeur valdôtain lui aussi : Jean Fabri seigneur de Cly, qui géra également le Secrétariat des Finances et prit comme Sous-secrétaire un troisième valdôtain : Jean-François de La Crête, de Doues. Dans le domaine mili-

taire se signalèrent : le capitaine d'ordonnance Rodolphe Favre, seigneur de Courmayeur, vibailli d'Aoste et Conseiller d'État ; et deux officiers qui accompagnèrent le duc dans les campagnes de Flandre : Pierre Passerin et Gabriel Sarriod de La Tour.

Parmi les conseillers d'Emmanuel-Philibert se signala le cardinal Marco Antonio Bobba, évêque d'Aoste de 1557 à 1567/68, qui représenta le duc au Concile de Trente.

Entre la France et l'Espagne

Charles-Emmanuel I^{er} succéda à son père en 1580 et régna jusqu'à 1630. Ses nombreuses campagnes militaires, visant la sauvegarde de l'indépendance de ses États, voire leur agrandissement, face aux deux grandes puissances de l'époque - la France et l'Espagne - lui empêchèrent de parfaire le projet de modernisation et de centralisation qu'avait amorcé son père. Les institutions valdôtaines purent ainsi continuer à exercer leurs fonctions, en dépit d'une pression croissante des fonctionnaires ducaux.

En 1581 Charles-Emmanuel confirma solennellement les franchises du Duché d'Aoste, lors d'un séjour officiel dans la Vallée, du 5 au 10 septembre. À cette occasion il participa aussi à la procession de la Saint-Grat et passa en revue les troupes de la « Milice du Pays », qu'il réorganisa et dota de plus amples prérogatives. L'année suivante il reconnut l'exemption du Duché d'Aoste par rapport à l'obligation de faire entériner auprès de la Cour des Comptes ses franchises, tout en introduisant le dace de l'« intranea » en dérogation aux privilèges fiscaux valdôtains garantis deux ans auparavant par son père Emmanuel-Philibert. En 1588 il promulgua le *Coutumier* valdôtain, dont la rédaction venait d'être achevée.

Pendant le règne de Charles-Emmanuel I^{er} le Conseil des Commis refusa plusieurs fois (en 1588, 1610, 1618, 1621, 1623 et 1628) d'entériner des actes gouvernementaux qui n'étaient pas rédigés en langue française, en violation de l'édit de 1561, confirmé en 1574.

Dès 1581, le duc était intervenu à plusieurs reprises, sollicité par le Conseil des Commis, pour empêcher l'institution du tribunal de l'Inquisition dans la Vallée. En 1595 il céda à la Ville et au Duché le prieuré, supprimé, de Saint-Bénin, pour y installer le Collège d'Aoste, qu'une bulle du pape Clément VIII institua deux ans plus tard. Prenant acte de l'utilité de garder praticables en toutes saisons les cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard, il octroya l'exemption du service militaire en faveur des communautés de La Thuile (en 1624), Bosses et Saint-Rhémy (en 1627), à condition que leurs habitants assurent le déblayage et la sécurité de la route ; il limita en outre le contingent de soldats que devaient fournir les habitants de Cogne (1627), de Valtournenche et de Morgex (1628).

La duchesse Catherine d'Autriche, infante d'Espagne, entretenait de fréquents rapports épistolaires avec les Madruzzo comtes de Challant. Pendant les longues absences du duc, engagé sur les champs de bataille, elle s'adressait souvent au Conseil des Commis pour des questions politiques et administratives.

Dans son testament, dicté en novembre 1605, Charles-Emmanuel I^{er} exhorta ses fils à respecter les franchises valdôtaines. Cette attitude favorable envers les anciennes libertés du Pays dépendait probablement du poids que les Valdôtains continuaient d'avoir au sein des institutions centrales de l'État. Jean-François de La Crête avait succédé au Premier Secrétaire d'État Fabri de Cly, et son successeur fut, en 1588, fut Pierre-Léonard Roncas, baron de Châtel-Argent. Claude de Challant, seigneur de Villarzel et collier de l'Annonciade, grand bailli et lieutenant général du Duché d'Aoste et gouverneur de Nice, fut grand maître de palais (1584) et grand écuyer (1585). Son frère Georges, baron de Châtillon et grand bailli après lui, fut colonel de la milice du Pays et ambassadeur du duc en France.

Le court règne de Victor-Amédée I^{er} (1630-1637) – qui eut comme collaborateur et conseiller Pierre-Philibert Roncas, marquis de Caselle, baron de Cly et de Châtel-Argent - laissa peu de traces en Vallée d'Aoste, où le duc fut rappelé surtout comme l'un des principaux bienfaiteurs du monastère de la Visitation (fondé en 1632) et pour avoir confirmé les exemptions militaires de la communauté de La Thuile

(1634). Son fils François-Hyacinthe (1637-1638), mort à l'âge de six ans, n'en laissa guère. Le rôle que joua la duchesse régente, Christine de France dite « Madame Royale », fut par contre beaucoup plus incisif.

Le Duché d'Aoste se trouva mêlé au conflit qui opposa ses partisans (les « madamistes » favorables à la France) à ceux de ses beaux-frères Thomas, prince de Carignan, et le cardinal Maurice, duc de Chablais (auteurs de l'Espagne) : les forteresses de Montjovet, Bard et Verrès furent occupées tour à tour par les deux factions. Le baron de Châtillon, Paul-Emmanuel de Challant, nommé gouverneur et grand bailli du Duché d'Aoste par Thomas de Carignan, était le chef de file du parti des princes. Partisan de Madame Royale, le marquis Pierre-Philibert Roncas fut nommé président et général des Finances et investi par la duchesse de la seigneurie de Valdigne ; face à la réaction des habitants, qui réclamaient le privilège d'être sujets immédiats de la Couronne aux termes de leurs franchises, ce titre lui fut toutefois révoqué. Ayant louvoyé pour un temps entre les deux factions, lors de la réconciliation des princes avec la duchesse Roncas fut congédié et se retira en bon ordre dans ses fiefs valdôtains.

La duchesse régente confirma les exemptions militaires des bourgeois de Saint-Rhémy et des communiens de Bosses (1638), autorisa les chanoines lorrains à enseigner au Collège d'Aoste (1644) et édicta des mesures de sauvegarde des remparts romains d'Aoste (1646). Elle entretenait une correspondance suivie avec Philibert-Albert Bailly, dont elle favorisa l'élection à l' d'Aoste en 1659.

Issu de la tutelle maternelle en 1648, le duc Charles-Emmanuel II (1638-1675) assura à la Vallée d'Aoste une période de paix. En 1650 il ordonna une fois de plus que les actes officiels de ses magistrats « ne se puissent publier qu'en langue française à peine de nullité des dites publications, attendu que le peuple n'a pas intelligence de la langue italienne ». Il confirma également les exemptions militaires en faveur des habitants de Saint-Rhémy, de Bosses et de La Thuile, ainsi que les franchises d'Étroubles (1650). Il octroya d'autres exemptions du service militaire en faveur des habitants d'Ayas (1653), de Courmayeur, d'Entrèves, de Doues et de la baronnie de Gignod (1654). Il confirma en outre les libertés et privilèges du Duché d'Aoste, en 1655 ; l'année suivante il

prêta lui-même solennellement le serment accoutumé, lors d'une visite dans la Vallée. Il contribua aux frais de restauration du Collège Saint-Bénin, en 1654, et fit renforcer les fortifications du château de Bard, en y concentrant la défense du Duché. A cet effet, il fit démanteler les forteresses de Verrès et de Montjovet (1661).

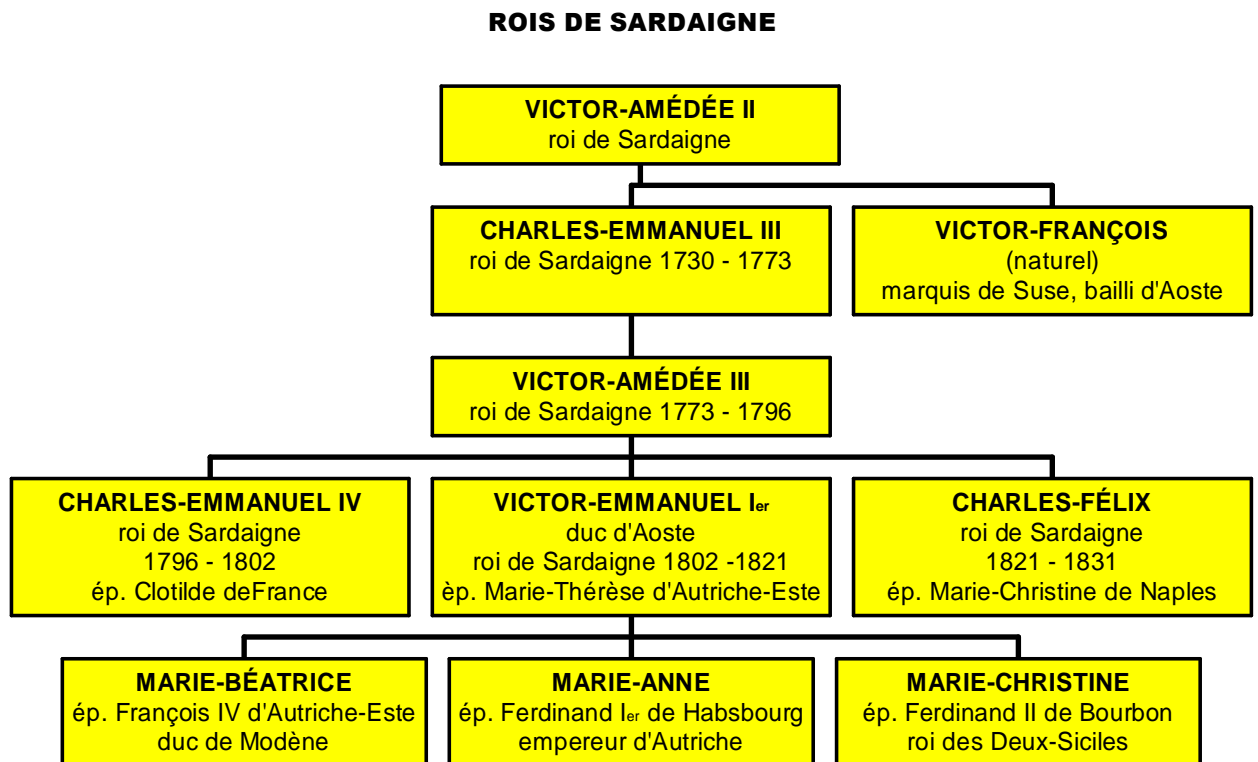
Sa veuve Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours (la seconde « Madame Royale »), régente pendant la minorité de son fils Victor-Amédée II, confirma en 1675 les exemptions des hommes de La Thuile du service militaire et en 1678 l'emploi du français comme seule langue officielle du Duché d'Aoste, accueillant les protestations du Conseil des Commis contre la publication de quelques actes du gouvernement rédigés en italien. Pendant sa régence les différends entre les fonctionnaires ducaux et la classe dirigeante valdôtaine, au sujet du respect des franchises, s'aggravèrent. Parmi les interventions visant un contrôle plus strict sur les organes locaux, il fut établi que le Conseil des Commis serait dorénavant présidé par le bailli d'Aoste et non par l'évêque.

La duchesse Marie-Jeanne-Baptiste soutint les positions de l'évêque d'Aoste Bailly, avec lequel elle avait un rapport épistolaire animé, lors de ses différends avec le Saint Siège à propos des libertés gallicanes de l'Église d'Aoste (1667).

À Aoste, elle contribua financièrement à la restauration du Collège Saint-Bénin, aux frais de gestion de l'hôpital, à la réfection de la porte de la Rive et à la promotion du « Jeu de l'Arquebuse ». On lui doit également la mise en valeur des sources thermales de Courmayeur, qui reçurent alors des noms inspirés de la dynastie savoyarde : la Saxe, d'après la région allemande dont les ducs étaient considérés les ancêtres des Humbertiens ; la Victoire, en l'honneur du jeune duc Victor-Emmanuel ; la Jeanne-Baptiste, en l'honneur de la duchesse régente ; et la Marguerite, en souvenir de l'épouse d'Emmanuel-Philibert qui, la première, en avait joui. En 1683, un rescrit ducal exempta des droits de douane les eaux de Courmayeur exportées au Piémont.

Une fille naturelle du duc Charles-Emmanuel II, la princesse Louise-Adélaïde de Savoie, née en 1662, entra au monastère de la Visitation d'Aoste (fondé par Émérentienne de Vaudan, épouse de Pierre-

Philibert Roncas marquis de Caselle), dont elle devint par la suite Mère supérieure. De santé délicate, elle y mourut en 1701.



Le Duché devient Royaume

Le duc Victor-Amédée II (1675-1730) ne s'affranchit de la tutelle de sa mère qu'en 1684. Son règne fut marqué par la tentative opiniâtre de se soustraire, par la ruse et par la force, à l'hégémonie de son cousin Louis XIV, le Roi Soleil. Les conséquences de cette attitude belliqueuse se répercutèrent violemment, entre autres, sur le Duché d'Aoste, traversé et occupé à plusieurs reprises par les troupes des camps adverses. L'invasion française de 1696 et l'occupation de 1704 semèrent la mort et la destruction, particulièrement dans la Valdigne, et provoquèrent des dévastations et des pillages dont les conséquences furent désastreuses et durables, chez des populations déjà pauvres.

Victor-Amédée II fut le dernier de sa dynastie à prêter l'ancien serment d'observance des franchises et libertés valdôtaines, en 1682. Il les confirma d'ailleurs en 1686, en 1694 et, en forme solennelle, le 11 janvier 1700. Il reconnut alors, en particulier, que le Duché d'Aoste était exempt de toute forme de taille ou imposition, à l'exception du donatif et de la gabelle du sel. Il visita la Vallée, en forme officielle, en septembre 1711.

A la suite du traité d'Utrecht, l'ambitieux duc de Savoie réussit à franchir une étape importante sur le chemin de la visibilité internationale de son petit État à califourchon des Alpes. En plus des agrandissements territoriaux en Lombardie et dans le Montferrat, Victor-Amédée II obtint le titre de roi de Sicile (1713). Trop éloignée de ses territoires de terre ferme et, probablement, trop difficile à contrôler, la Sicile fut troquée sept ans plus tard contre la Sardaigne.

Son nouveau et prestigieux rôle stimula les capacités organisationnelles et les velléités réformatrices du roi, qui s'adonna notamment à la rationalisation de l'administration, à l'uniformisation du droit, par la publication des *Lois et Constitutions de Sa Majesté* (ou *Royales Constitutions*, 1723) et à la péréquation de la taille foncière, au moyen du cadastre. En raison de ses anciennes franchises, la Vallée d'Aoste fut exemptée de l'application de ces réformes, même si l'attitude de la bureaucratie turinoise vis-à-vis du particularisme valdôtain devint progressivement plus hostile et si les mesures administratives accrurent le poids du

bailli d'Aoste par rapport aux magistratures locales et favorisèrent l'ingérence des organes centraux du gouvernement.

Victor-Amédée II abdiqua en faveur de son fils Charles-Emmanuel III en 1730. Il s'en repentit aussitôt et tenta de révoquer l'acte d'abdication par un coup d'état où aurait dû jouer un rôle le gouverneur de la Citadelle de Turin, le noble valdôtain Philippe Pallavesin de La Crête, baron de Saint-Rhémy, jadis vice-roi de Sardaigne ; lequel refusa cependant de livrer la forteresse turinoise à son ancien souverain, permettant ainsi son arrestation. Enfermé dans le château de Montcalier, Victor-Amédée s'y consumma dans l'amertume et mourut au bout de deux ans.

La crise et la fin de l'Ancien Régime

Le règne de Charles-Emmanuel III (1730-1773) se caractérisa par le déclin des institutions autonomes du Duché d'Aoste, étouffées par le centralisme du gouvernement piémontais malgré la défense *in extremis* de Jean-Baptiste de Tillier (1678-1744), Secrétaire de l'Assemblée des États et du Conseil des Commis, historien éminent, qui déploya toute son influence politique, sa compétence juridique et son érudition historique à sauvegarder les prérogatives des organes de gouvernement locaux.

Dès son avènement le roi, en souverain absolu, refusa de se soumettre au traditionnel serment par lequel ses ancêtres avaient promis le respect des libertés et franchises du Pays. Il prétendit, en revanche, que ce fût le Conseil des Commis à s'assermenter au sujet de sa fidélité à la couronne, en 1730 ; de plus, il limita les compétences de cet organe par une réforme draconienne, en 1758.

Dans le domaine fiscal il étendit au Duché d'Aoste la réforme du cadastre, entamée par son père, et nomma à cet effet une Royale Délégation (1768), qui fut chargée par la suite (1771) de procéder également à l'affranchissement des cens féodaux : ce qui revenait à faire s'écrouler le système féodal, qui avait régi les mécanismes sociaux et politiques pendant plusieurs siècles.

Le but du roi était de moderniser radicalement l'État, en supprimant de tous les obstacles qui pouvaient de quelque manière entraver l'épanouissement de son pouvoir absolu : et notamment les résidus d'autonomie dont le Duché d'Aoste jouissait encore. En 1770 il imposa donc au Duché d'Aoste aussi les *Royales Constitutions* de 1723, ce qui entraîna l'abrogation du *Coutumier* et la destitution des magistratures locales. Le bailli fut remplacé par un intendant royal, comme dans les autres provinces, et le nouveau régime donna une impression d'efficacité en réalisant des œuvres nécessaires au Pays, comme la route de la « Montjovetta » (1772), dont le but déclaré était de faciliter les commerces et le « tourisme » thermal.

Les deux derniers grands baillis du Duché avaient d'ailleurs largement empiété sur les prérogatives du Conseil des Commis, en profitant de leur qualité de princes du sang. L'un, nommé en 1730, était le demi-frère du roi : Victor-François de Savoie, marquis de Suse, né en 1694, fils naturel de Victor-Amédée II et de Jeanne d'Albert des ducs de Luynes. Il mourut en 1762. Le successeur fut son neveu Louis-Victor de Savoie, né en 1721, fils de Victor-Amédée prince de Carignan et de Victoire-Françoise de Savoie (sœur du bailli précédent). Prince de Carignan après la mort de son père, il présida la dernière séance de l'Assemblée des États du Duché d'Aoste en 1766. Il mourut en 1778.

Les initiatives autoritaires de Charles-Emmanuel III s'étendirent aux domaines de l'éducation et des institutions ecclésiastiques. En 1748 il remplaça les chanoines lorrains par les barnabites au Collège Saint-Bénin, qu'il déclara par la suite « Collège royal » (1770). N'arrivant pas à contrôler la congrégation des chanoines du Grand-Saint-Bernard, il la supprima dans toute l'étendue des États sardes et en confisqua les biens (1752), qu'il attribua à l'Ordre des Saints Maurice et Lazare.

Victor-Amédée III (1773-1796) continua la politique absolutiste et réformatrice de son père, en s'adonnant notamment aux grandes œuvres publiques et à la promotion de la culture. Pour ce qui concerne la Vallée d'Aoste, il régla le problème des confins avec le Valais (1778) et supprima le droit de viéirie des bourgeois d'Étroubles et de Saint-Rhémy (1783). Il promulgua, en 1773, le *Règlement particulier du Duché d'Aoste*, dont le but était d'harmoniser certaines normes des *Royales*

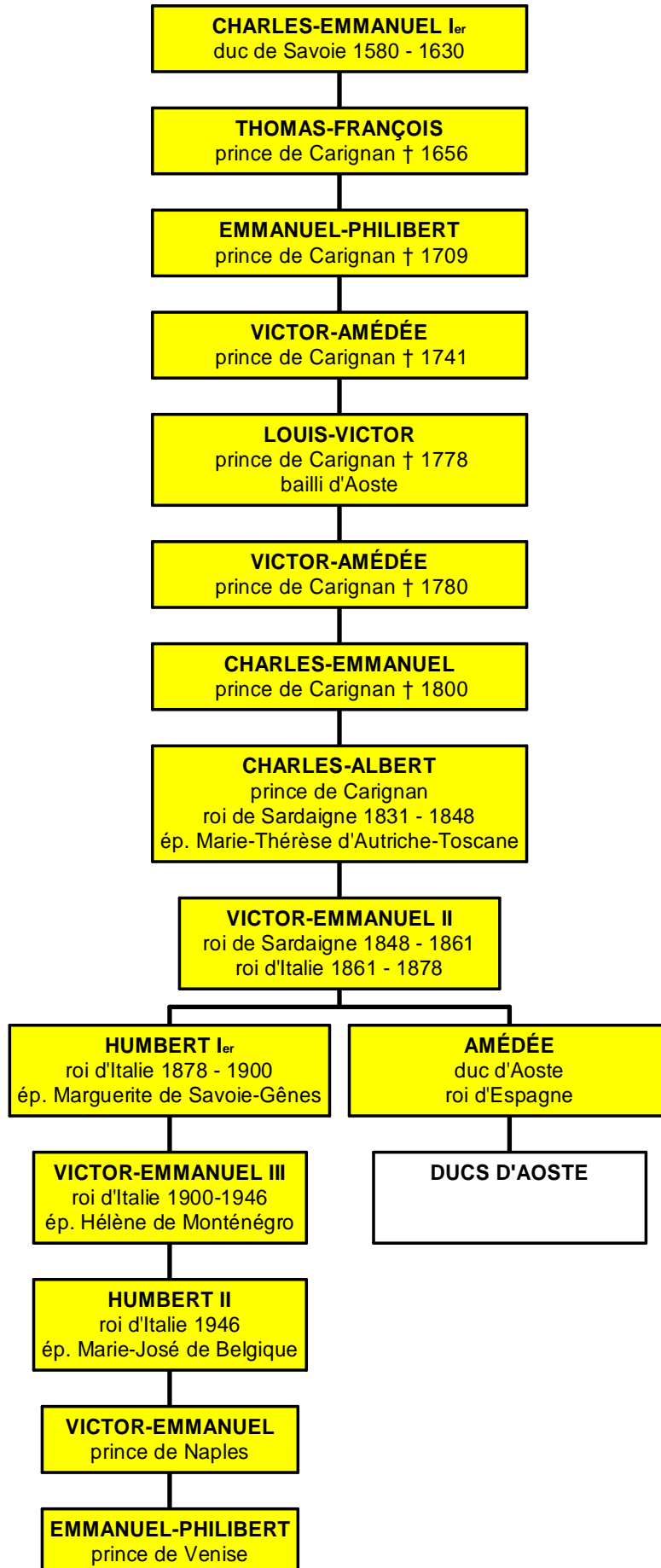
Constitutions aux conditions locales. Tout en laissant subsister le Conseil des Commis, cantonné cependant au rôle de magistrat de santé, le *Règlement* sonna définitivement le glas du régime autonome valdôtain.

Ecartée des hautes fonctions de l'État depuis l'époque de Charles-Emmanuel II, la noblesse valdôtaine était en pleine décadence. L'une des rares exceptions était représentée par le comte Charles-Emmanuel de Vallaise (mort en 1796), grand écuyer et chevalier de l'Annonciade, qui compta parmi les conseillers du roi les plus influents.

La fin du règne de Victor-Amédée III fut attristée par la « guerre des Alpes », combattue contre les troupes de la République française, porteuses d'un message révolutionnaire. Au cours des combats au Petit-Saint-Bernard et au Col du Mont se signalèrent par leur courageuse résistance des milices valdôtaines, commandées, respectivement, par les capitaines valdôtains Darbelley et Chamonin. Quelques mois avant de mourir, Victor-Amédée III dut essuyer l'humiliation de la paix de Paris, par laquelle il dut renoncer à Nice et à la Savoie et accepter la présence de garnisons françaises en territoire piémontais.

Prisonnier des Français dans ses propres États, le nouveau roi Charles-Emmanuel IV (1796-1819) fut obligé à se réfugier en Sardaigne, alors que le Piémont et la Vallée d'Aoste étaient occupés par les troupes républicaines, puis annexés à la République française (1798), qui allait devenir l'Empire napoléonien. Les jacobins et leurs méthodes de gouvernement ne rencontraient point la faveur des populations : deux rébellions, connues sous le nom de « Régiments des socques » à cause des chaussures que portaient les insurgés, se déclenchèrent dans la Basse Vallée et embrasèrent la région jusqu'à Aoste, en 1799 et en 1801: leur caractère contre-révolutionnaire et monarchiste ne faisait pas de doute ; mais il fallut attendre la chute de Napoléon pour recouvrer les souverains d'antan.

PRINCES DE CARIGNAN, ROIS DE SARDAIGNE PUIS D'ITALIE



De la Restauration à la création de l'État italien

Le retour du roi à Turin, en 1814, fut salué par les Valdôtains avec un sentiment de soulagement. Victor-Emmanuel I^{er} (1814-1821), qui avant d'accéder au trône portait le titre de duc d'Aoste, se prévalut de la collaboration d'un gentilhomme valdôtain pour ses démarches diplomatiques visant le rétablissement de son trône : le comte Alexandre de Vallaise, Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Sardaigne et collier de l'Annonciade, représenta dignement son roi au Congrès de Vienne, qui détermina l'agrandissement des États sardes, par l'annexion de l'ancienne République de Gênes. Victor-Emmanuel pourvut à rétablir, par son édit du 21 mai 1814, la législation du Royaume sarde pré-révolutionnaire : la Vallée d'Aoste recouvra son statut de Province sous l'autorité d'un Intendant royal et le Conseil des Commis fut rétabli dans ses prérogatives, fort limitées par ailleurs, d'après 1773. Trois ans après, le 10 novembre 1818, Aoste devint chef-lieu de l'une des sept divisions du Royaume et le 14 décembre suivant le siège d'une Intendance de deuxième classe. Après la mort du roi, la reine veuve Marie-Thérèse d'Autriche-Este fréquenta pendant trois étés successifs la station thermale de Saint-Vincent, accompagnée de ses filles Marie-Béatrice (duchesse de Modène), Marie-Anne (future impératrice d'Autriche), et Marie-Christine (future reine de Naples) ; elles logeaient alors au château de Châtillon, chez la dernière comtesse de Challant, Gabriella Canalis di Cumiana.

Le règne de Charles-Félix (1821-1831) laissa peu de traces dans l'histoire de la Vallée ; on peut signaler qu'il ordonna la reconstruction du fort de Bard, rasé par Napoléon : œuvre qui fut complétée par son successeur Charles-Albert (1831-1849), dont la politique ondoyante vis-à-vis du libéralisme et de la question nationale italienne ne suscita que de tièdes échos en Vallée d'Aoste. Le roi subordonna l'Intendance d'Aoste à l'Intendance générale d'Ivrée par lettres patentes du 25 août 1842 ; pendant son règne se réunit pour la dernière fois le Conseil des Commis, le 12 juillet 1845. Sa veuve, la reine Marie-Thérèse d'Autriche-Toscane, se rendit à son tour aux thermes de Saint-Vincent du 8 au 26 juillet 1854, période dans laquelle elle séjourna au château

de Châtillon chez les comtes Passerin d'Entrèves, successeurs des Challant.

Le dernier roi de Sardaigne et premier d'Italie, Victor-Emmanuel II (1849-1878), donna le coup de grâce à toute apparence d'autonomie administrative de la Vallée d'Aoste, en promulguant la loi du 23 octobre 1859, par laquelle notre région devint un arrondissement de la province d'Ivrée ; mais son souvenir parmi les Valdôtains est principalement lié aux « chasses royales » qu'il organisait dans les vallées du Grand-Paradis. C'est à partir des années 1850 que le roi entama des pourparlers en vue de la constitution d'une réserve : mais ce fut seulement en 1869, longtemps après l'annexion de la Savoie à la France (30 juin 1860) et la proclamation du Royaume d'Italie (17 mars 1861) - deux événements aux conséquences incalculables pour les destinées historiques, linguistiques et culturelles de la Vallée d'Aoste - que son projet fut couronné par l'achat du château de Sarre, destiné à devenir la base de départ des randonnées de chasse. Les séjours du roi et de sa suite amenèrent la construction de chemins muletiers et de nouvelles routes dans les vallées de Champorcher, Cogne, Valsavarenche et Rhêmes ; de même, les écoles, les églises et les institutions d'assistance des localités concernées furent les bénéficiaires de plusieurs initiatives de bienfaisance. L'affection des Valdôtains pour leur « roi chasseur » se manifesta par la construction d'un monument à Aoste, réalisé par le sculpteur Antonio Tortone en 1886.

La « Belle Époque »

La tradition des « chasses royales » fut maintenue par le successeur de Victor-Emmanuel II, Humbert I^{er} (1878-1900), qui réaménagea le château de Sarre, en réalisant notamment la curieuse décoration de la galerie et de la salle des fêtes, formée de trophées de bouquetins et de chamois. Lorsque Victor-Emmanuel II avait acheté ce château, il venait d'épousermorganatiquement sa seconde femme, Rosa Vercellana Guerrieri, comtesse de Mirafiori ; mais il semble qu'elle n'eut jamais l'occasion de s'y rendre. Humbert I^{er}, par contre, y venait généralement

avec son épouse, la reine Marguerite, fille de Ferdinand de Savoie duc de Gênes et d'Elisabeth de Saxe. La reine fut séduite par les superbes paysages de la Vallée et y passa régulièrement ses vacances d'été : d'abord à l'Hôtel Royal de Courmayeur, puis, à partir de 1889, à Gressoney, chez le baron Louis Beck Peccoz, qui organisait pour elle des excursions dans la Vallée et des courses en montagne : le 19 août 1893 elle inaugura un refuge-observatoire portant son nom sur la pointe Gnifetti, dans le massif du Mont-Rose. Le roi Humbert et la reine Marguerite se distinguèrent aussi dans les œuvres de bienfaisance et laissèrent un bon souvenir dans nos vallées. Quand le roi fut assassiné par un anarchiste à Monza, le 27 juillet 1900, les Valdôtains lui dédièrent un monument commémoratif, dû au sculpteur Edoardo Rubino, inauguré à Aoste en 1903.

En 1904 on acheva la construction d'un château que la reine avait voulu bâtir à Gressoney-Saint-Jean, où elle se rendit régulièrement jusqu'à 1925, en y attirant de nombreuses personnalités de l'aristocratie et de la culture italienne, comme Giuseppe Giacosa et Giosuè Carducci. La population gressonarde voulut perpétuer la mémoire du couple royal par deux bustes, placés respectivement sur la place centrale et sur la façade de l'église paroissiale Saint-Jean.

De la « Grande Guerre » à la chute de la monarchie

Le règne de Victor-Emmanuel III (1900-1946), qui avait débuté tragiquement, fut endeuillé par les deux guerres mondiales et prit fin de manière dramatique. L'« inutile carnage », selon la définition du pape Benoît XV, que fut la première guerre mondiale (1914-1918) se solda, pour la Vallée d'Aoste, par la mort de presque 1500 jeunes soldats, soit 1,8% de la population tout entière. Les décorations à la valeur militaire décernées par le « roi soldat » à des militaires valdôtains furent au nombre de deux cents environ, et le bataillon « Aoste » reçut en 1923 - seul parmi les unités des troupes alpines - la médaille d'or pour la valeur qu'il avait démontré lors des assauts au Monte Vodice (18-21 mai 1917) et au Monte Solarolo (25-27 octobre 1917).

Victor-Emmanuel III n'aimait pas la chasse autant que ses deux prédécesseurs : si les premières années de son règne avaient vu souvent le roi séjourner au château de Sarre (pour des périodes de plus en plus courtes, d'ailleurs), à partir de 1914 il le délaissa. En 1919 il finit par faire don à l'État de sa réserve de chasse, qui devint le Parc national du Grand-Paradis, première réserve naturelle protégée en territoire italien. Sarre demeurait toutefois un site prisé pour les vacances de la famille royale : la reine Hélène de Monténégro et ses enfants - Humbert, Yolande, Jeanne et Mafalda - y passèrent souvent l'été à partir de 1916, en faisant de fréquentes excursions à Cogne, Gressoney et Courmayeur.

Cette dernière localité fut choisie en 1930 pour le voyage de noces du prince de Piémont, Humbert, et de la princesse Marie-José de Saxe-Cobourg, qui s'éprit de la Vallée d'Aoste et de ses montagnes : l'année suivante elle insista pour que son père, Albert I^{er} roi des Belges, la rejoignît dans sa villégiature valdôtaine et l'accompagna à Cogne ; en 1932 elle fit une excursion à Valsavarenche. Les deux époux aimaient beaucoup la Vallée d'Aoste et surtout le château de Sarre, où ils passèrent régulièrement leurs vacances de 1936 à 1942, avec leurs enfants. De brefs séjours à Pilaz, dans la villa du géomètre Arthur Fosseret, égayèrent les journées de la princesse et l'approchèrent de la vie quotidienne des montagnards. Elle eut l'opportunité d'y connaître Emile Chanoux, qui habitait la maison d'à côté, et Albert Deffeyes, qui l'escortait dans ses excursions : autant d'occasions, pour l'illustre touriste, pour connaître les véritables sentiments du peuple valdôtain et de s'affermir dans son idéal antifasciste. La rencontre avec Badoglio, en vacances à Cogne, pendant l'été 1942, en témoigne, même si le manque de détermination du général dut décevoir la princesse, qui, « dotata di viva intelligenza e perfettamente al corrente della situazione », selon le témoignage du militaire, « spingeva ad una rapida soluzione (...) verso radicali decisioni ».

La « décision radicale » ne devait arriver que l'année suivante, lorsque Victor-Emmanuel III fit arrêter, le 25 juillet 1943, Benito Mussolini, qui venait d'être désavoué par le Gran Consiglio del Fascismo. Trop tard pour sauver la monarchie italienne. Le 8 septembre, l'armistice et la fuite du roi et de Badoglio, nommé Premier

Ministre, à Brindisi, plongea l'Italie dans le chaos et surprit la princesse de Piémont à Sant'Anna di Valdieri, où son beau-père l'avait exilée pour lui empêcher d'avoir des contacts avec les milieux antifascistes. Un voyage aventureux débuta pour atteindre la Suisse, où la princesse aurait pu se soustraire à la vengeance des Allemands, qui allait frapper sa belle-sœur Mafalda princesse de Hesse, déportée dans un camp d'extermination où elle mourrait quelques mois plus tard. En dépit des risques, Marie-José voulut respecter l'engagement pris, de visiter l'hôpital d'Aoste dans la matinée du 9 : « Decidemmo che [la visita] non poteva essere annullata », a écrit la princesse : « Avremmo lasciato tutte quelle famiglie nel totale sconforto, con un terribile senso d'abbandono ». Aussitôt la visite terminée, deux voitures se dirigèrent vers le Grand-Saint-Bernard avec Marie-José, ses enfants et sa suite.

Marie-José ne put rentrer en Vallée d'Aoste qu'à la suite de la Libération, le 29 avril 1945, lorsqu'elle décida, pour dépasser tout obstacle bureaucratique, de passer le Grand-Saint-Bernard à pied. Son mari le prince Humbert était Lieutenant du Royaume depuis le 15 juin 1944, lorsque les Américains avaient imposé au roi de s'abstenir de toute activité de gouvernement pour ne pas empirer la situation ; mais la présence de l'encombrante princesse ne rencontrait pas le consensus général. Le lendemain elle s'établit au château de Sarre, entourée du respect et de l'affection de la population valdôtaine. C'est à ce séjour qu'on attribue l'élaboration d'un projet politique qui aurait vu la proclamation de l'indépendance de la Vallée d'Aoste, liée à l'État italien moyennant l'union personnelle dans la figure du souverain, qui aurait eu à la fois le titre de roi d'Italie et de duc d'Aoste.

À la fin du mois de mai la princesse passa en Piémont, puis rentra à Rome le 16 juin : il ne fut plus question d'une Vallée d'Aoste indépendante, mais plutôt des espaces d'autonomie dont elle aurait pu jouir dans le cadre de l'État italien. Il était essentiel d'enrayer les tentatives d'un fort courant annexioniste, visant son rattachement à la France : le Lieutenant du Royaume Humbert sanctionna le début de l'autonomie valdôtaine par son décret n. 545, du 7 septembre 1945, jour de la Saint-Grat, patron du diocèse d'Aoste et l'un des protecteurs de la dynastie savoyarde. La province d'Aoste, créée artificiellement par le

régime fasciste en y englobant le Canavais, devint une « circonscription autonome » en recouvrant les anciennes limites du Duché d'Aoste, en attendant d'acquiescer le statut de Région autonome.

Le 9 mai 1946 Victor-Emmanuel III abdiqua enfin ; mais le règne d'Humbert II dura moins d'un mois : le Gouvernement De Gasperi, anticipant l'officialisation des résultats officiels du plébiscite du 2 juin suivant, le priva de sa couronne. Au moment de laisser le sol italien pour l'exil, « le roi de mai » rendit le dernier hommage à la Vallée d'Aoste en adoptant le titre de « comte de Sarre » : la demeure où il avait probablement écopé les jours les plus sereins de sa vie.

En régime républicain

Le rapport millénaire des Valdôtains avec la maison de Savoie n'ont pas cessé pour autant. Les membres de la famille les plus sensibles aux souvenirs dynastiques ne manquent pas de venir plus ou moins souvent en Vallée d'Aoste : la princesse Marie-Gabrielle, le duc Amédée d'Aoste, le prince Serge de Yougoslavie fils de Maria Pia...

Il semble même que, bravant une disposition anachronique de la Constitution italienne, la reine Marie-José y soit passée à plusieurs reprises, notamment en 1975 et en 1984. Ce qui est certain, c'est que dès qu'elle put passer la frontière en pleine légalité, elle ne se priva pas d'y venir pour participer à des événements culturels. C'est ainsi que, le 1^{er} mars 1988, les intervenants à un colloque international organisé à Aoste par l'Académie Saint-Anselme, dont la reine était membre d'honneur, la virent entrer dans la salle accompagnée de sa fille, la princesse Marie-Gabrielle, pour assister aux travaux. Une deuxième visite eut lieu le 10 juin de la même année, lors d'un concert de bienfaisance organisé en la collégiale Saint-Ours ; une troisième les 2 et 3 juillet de l'année suivante, pour l'inauguration de deux expositions, à Aoste et au château de Gressoney-Saint-Jean, et la présentation d'un livre au château Issogne.

La dernière visite de la dernière reine d'Italie en Vallée d'Aoste remonte au 15 mai 1998, quand elle participa à l'inauguration du musée

Les Valdôtains et la maison de Savoie

installé dans le château de Sarre, nouvellement restauré, consacré à l'histoire récente de la dynastie savoyarde et aux « chasses royales ». Après un repas dans le même hôtel de Cogne qui l'avait accueillie avec son père en 1931 (et dont elle avait inauguré l'album des hôtes illustres), accompagnée de la princesse Marie-Gabrielle et du duc Amédée d'Aoste, Marie-José fut accueillie dans son ancienne demeure de vacances par une foule imposante, qui lui témoigna chaleureusement l'attachement d'un peuple à un symbole de sa propre histoire, au-delà et au-dessus des mutations des temps et de l'inconstance des passions.



ARMOIRES DE LA MAISON DE SAVOIE

DEUXIÈME PARTIE

LES SAVOIE-AOSTE

Les ducs d'Aoste

Nous avons vu que les premiers documents écrits relatifs à la Vallée d'Aoste, qui remontent au XI^e siècle, contiennent des références à un comte (*comes*), mais sans aucune référence territoriale spécifique ; et qu'il faut attendre le règne d'Amédée V pour trouver, rattaché à la maison de Savoie, un titre expressément référé à la domination territoriale sur la Vallée d'Aoste. Il ne s'agit pas, cependant d'un titre comtal de tradition carolingienne, mais d'un titre ducal, tiré de la tradition germanique, indiquant les princes territoriaux dont l'autorité s'étendait sur une pluralité d'anciens comtés et qui pouvaient revendiquer l'identité ethnique de leurs sujets. Cette intitulation fut maintenue par ses successeurs, comtes et ducs de Savoie, jusqu'à l'accession au trône de Sardaigne en 1720.

Dans le Royaume sarde, comme dans toutes les monarchies centralisées, le titre ducal eut le même sort que les autres titres de noblesse, en se transformant en une pure marque de distinction, réservée le plus souvent aux branches cadettes de la dynastie royale. Trois fils du roi Charles-Emmanuel III, tous trois décédés en bas âge, portèrent successivement le titre de duc d'Aoste : Victor-Amédée-Théodore (de 1722 à 1725), Emmanuel-Philibert (de 1731 à 1735) et Charles-François (de 1738 à 1745) ; le septième fils de Victor-Amédée III fut également duc d'Aoste avant de devenir roi de Sardaigne sous le nom de Victor-Emmanuel I^{er}.

Le dernier acte accompli par le Conseil des Commis mourant, le 12 juillet 1845, consista à remercier le roi Charles-Albert, à l'occasion de la naissance du second fils du duc de Savoie Victor-Emmanuel (le futur roi d'Italie), pour avoir attribué au nouveau-né le titre de duc d'Aoste.

Le roi d'Espagne

Né au palais royal de Turin le 30 mai 1845 de Marie-Adélaïde de Habsbourg-Lorraine, Amédée fut le tige d'une nouvelle branche de la maison de Savoie, dans lequel le titre de duc d'Aoste fut désormais réservé à l'aîné. Comme son frère aîné Humbert, Victor-Emmanuel - devenu roi de Sardaigne en 1849 et roi d'Italie en 1861 - le soumit à une discipline ferme et son éducation fut confiée à des précepteurs militaires. Il se distingua lors de la troisième guerre de l'Indépendance italienne, lorsqu'il fut blessé à la bataille de Custoza, en 1866 : ce qui lui procura une grande popularité et lui valut d'être considéré d'un tempérament héroïque. Le 30 mai 1867 il épousa la dernière descendante d'une grande famille piémontaise : Maria Vittoria dal Pozzo della Cisterna. Le mariage fut célébré par l'archevêque de Turin et par les évêques de Bielle, d'Aoste (Mgr Jacques-Joseph Jans), d'Asti et de Mantoue. Le couple eut trois enfants : Emmanuel-Philibert, Victor-Emmanuel et Louis-Amédée.

Le duc Amédée d'Aoste se trouva mêlé à un jeu diplomatique complexe, qui visait à stabiliser la situation politique de l'Espagne, où la reine Isabelle II de Bourbon venait d'être détrônée. Le 3 décembre 1870 il reçut le président des *Cortes* espagnoles, Manuel Ruiz Zorrilla, qui lui communiqua la décision du Parlement de lui offrir la couronne ; le 2 janvier 1871, à Madrid, il jura de respecter la Constitution de son nouveau Royaume. La situation politique, économique et sociale de l'Espagne était cependant détériorée au point qu'en deux ans le roi fut appelé à changer quatre fois de gouvernement et à dissoudre par deux fois les *Cortes*. De plus, le 17 juillet 1872 il échappa de justesse à un attentat. Devant une énième crise parlementaire, il fut soumis à de fortes pressions pour qu'il se fasse le promoteur d'un coup d'état autoritaire. Le roi préféra abdiquer, le 11 février 1873. Il partit à l'aube et se refugia, avec sa femme et ses trois enfants, à Lisbonne, chez sa sœur Maria-Pia, reine de Portugal. Le lendemain les *Cortes* proclamèrent la République.

Rentrés à Turin, les ducs d'Aoste s'installèrent au palais Cisterna, qui devint la demeure officielle de la famille. Amédée remplit par la suite plusieurs charges militaires et protocolaires, sans sortir d'une tranquille médiocrité. Il se rapprocha de l'Église catholique, en prenant même position en faveur du pouvoir temporel du pape, ce qui provoqua quelque embarras à la cour. De santé fragile, Maria Vittoria mourut le 8 novembre 1876. En 1888 Amédée épousa en secondes noces, à Turin, sa propre nièce Lætitia, fille de sa sœur Clotilde et du prince Jérôme Bonaparte : de ce mariage, célébré par l'archevêque de Turin et les évêques d'Aoste (qui était alors Mgr Joseph-Auguste Duc) et de Mondovì, naquit un quatrième enfant : Humbert-Marie.

Précocement vieilli, Amédée mourut à l'âge de 45 ans, le 18 janvier 1890. Lætitia conduisit une veuvage brillant et non conformiste dans son château de Montcalier jusqu'à sa mort, survenue le 26 octobre 1926.

Le « prince soldat »

Les trois enfants d'Amédée et de Maria Vittoria Del Pozzo della Cisterna se distinguèrent dans leur jeunesse par une vie mondaine brillante, qui contrastait singulièrement avec le milieu quelque peu morose de la cour de leurs oncles, Humbert I^{er} et Marguerite.

L'aîné, Emmanuel-Philibert, né à Gênes le 13 janvier 1869, avait reçu le titre de duc des Pouilles ; à la mort de son père il hérita de celui de duc d'Aoste. Le 25 juin 1895 il épousa Hélène d'Orléans, fille du comte de Paris Louis-Philippe-Albert, avec laquelle il entreprit de nombreux voyages à travers l'Italie, qui leur procurèrent une grande popularité. En 1906, après un voyage en Hollande, Belgique et Angleterre, le couple abandonna le palais Cisterna de Turin pour s'établir au palais royal de Capodimonte, à Naples, où les bals, les réceptions et les salons littéraires alternaient avec les initiatives de bienfaisance ; même les problèmes de santé de la duchesse devenaient l'occasion d'entreprendre des voyages dans les Pays chauds : l'Égypte, l'Afrique du Sud, Ceylon, l'Australie... L'Afrique en particulier séduisait

Hélène d'Orléans, qui écrivit de nombreuses publications dédiées à ses voyages.

La première guerre mondiale révéla des qualités insoupçonnées chez le brillant homme de monde qu'était le duc d'Aoste : commandant de la Troisième Armée, localisée sur le front du Carso, il démontra des capacités d'analyse de la situation supérieures à celle des autres généraux, notamment pour ce qui concerne la psychologie des soldats et le moral des troupes, qu'il remontait par une présence constante sur les lieux des opérations et par une attitude prévenante et cordiale. La propagande de guerre en fit un « prince soldat » qui offusqua l'image du « roi soldat » que Victor-Emmanuel III voulait donner de soi-même. D'aucuns prétendent même que la jalousie fut à la base du refus du roi de confier à son cousin le commandement de toute l'armée, lui préférant Armando Diaz, lors du remplacement du général Cadorna. La popularité du duc d'Aoste était aussi favorisée par l'intense activité humanitaire que déploya dans les rangs de la Croix-Rouge sa femme Hélène d'Orléans, se prodiguant auprès des malades et des blessés, ce qui valut à l'énergique duchesse la médaille d'argent à la valeur militaire.

À la fin de la guerre les ducs d'Aoste s'établirent au château de Miramare, près de Trieste, où ils s'adonnèrent à des activités ultranationalistes qui visaient à contraster l'application du traité de paix, considéré insuffisant et nuisible aux aspirations de l'Italie. Soupçonné de projeter un coup d'état et de comploter pour la formation d'une « République des Trois Vénéties » comprenant la Dalmatie, dont il serait devenu le président, Emmanuel-Philibert fut éloigné de Trieste, privé « en douce » du commandement de la Troisième Armée - qui fut dissoute - et décoré du pompeux titre d'« inspecteur général de l'infanterie », qui n'avait aucun contenu concret ; ce qui n'empêcha ni lui, ni la duchesse, de soutenir l'occupation de Fiume de la part des « légionnaires » de Gabriele D'Annunzio et de saluer avec enthousiasme la naissance du Parti Fasciste, qui se faisait le porte-parole des revendications des anciens combattants, dont Emmanuel-Philibert était en quelque sorte le paradigme incarné.

Les rapports du duc avec le fascisme remontent à 1920, lorsqu'il commença à fréquenter à Turin l'un des fondateurs de ce mouvement, Emilio De Bono. Ils devinrent assez étroits pour qu'on soupçonne que Mussolini ait pu songer à lui pour remplacer Victor-Emmanuel III sur le trône d'Italie, au cas où le roi se serait opposé à la « marche sur Rome ». Le séjour d'Emmanuel-Philibert à Bevagna, près de Pérouse - où les fascistes avaient établi leur quartier général - à la veille de l'entrée des « arditi » à Rome, prouverait le bien-fondé de cette hypothèse. En tout cas, la décision du roi de confier au « Duce » la formation d'un nouveau gouvernement, qui marquerait le début de la dictature fasciste, ôta au duc toute perspective de remplacer son cousin. Après 1922 il remplit des fonctions essentiellement protocolaires, recevant des titres d'apparence prestigieuse, tels que ceux de Maréchal d'Italie et de président de l'« Opera Nazionale Dopolavoro », qui lui permettaient de figurer toujours au premier rang dans les manifestations officielles et dans les cérémonies d'inauguration des monuments aux morts de la première Guerre Mondiale.

Le duc Emmanuel-Philibert mourut à Turin à l'âge de 62 ans, le 4 juillet 1931. Cinq ans après sa mort la veuve Hélène d'Orléans épousa en secondes noces le capitaine Otto Campini. En 1937 on dédia au duc un monument à Turin, piazza Castello, réalisé par le sculpteur Eugenio Baroni, et l'année suivante un mausolée en porphyre au cimetière monumental de Redipuglia, où il repose parmi les soldats de la Troisième Armée, conformément à ses dernières volontés.

Le « prince paysan » et les comtes ses frères

Deuxième fils d'Amédée d'Aoste et de Maria Vittoria Dal Pozzo della Cisterna, Victor-Emmanuel reçut à sa naissance - le 24 novembre 1897 - le titre de comte de Turin. Il s'intéressait davantage aux mondanités et aux safaris qu'à la carrière militaire, traditionnelle dans la famille : il eut toutefois un moment de célébrité le 15 août 1907, lorsqu'il blessa en duel, à Vaucreuson, Henri d'Orléans, qui avait révélé des détails peu flatteurs au sujet de la conduite des officiers italiens,

prisonniers du négus Ménélik, dans un article qu'il avait écrit pour le « Figaro ». Le retour en Italie du comte de Turin, après cet exploit, fut celui d'un héros national et il reçut même les congratulations de sa belle-sœur Hélène d'Orléans, cousine de l'imprudent journaliste. Colonel en 1899, général de brigade en 1903, inspecteur de la cavalerie pendant la Grande Guerre (au cours de laquelle il mérita une médaille d'argent) et général de corps d'armée en 1923, Victor-Emmanuel survécut à la seconde Guerre Mondiale et mourut en exil, à Bruxelles, en 1946.

Le troisième fils du couple ducal, Louis-Amédée duc des Abruzzes, naquit à Madrid le 29 janvier 1873, une semaine avant l'abdication de son père. Ses études à l'Académie Navale de Livourne lui valurent le grade d'enseigne de vaisseau de deuxième classe, en 1889. Dans sa jeunesse il se passionna pour les voyages, l'alpinisme et les explorations. Après avoir escaladé les sommets du Monviso, du Cervin, des massifs du Mont Blanc et du Mont Rose, il conquiert en 1897 le Mont Saint-Elie en Alaska, avec notamment les guides valdôtains Joseph Petigax, Jean-Antoine Maquignaz, Laurent Croux et André Pellissier. Dans les années 1898-1900 il entreprit une expédition pour rejoindre le Pôle Nord, jusqu'alors inviolé. Les guides valdôtains Cyprien Savoye, de Pré-Saint-Didier, Joseph Petigax, Alexis Fenoillet et Félix Ollier, de Courmayeur, l'accompagnèrent dans cette entreprise, qui échoua, mais qui eut un grand retentissement dans le monde entier, à cause de son importance scientifique et sportive. Le duc (qui fut promu capitaine de corvette) jouit d'une grande célébrité et entra dans la légende des explorations polaires. D'autres entreprises suivirent : la circumnavigation du monde en 1904 ; l'escalade de tous les principaux sommets du Ruwenzori en 1906 (avec, entre autres, Joseph Brocherel, César Ollier, Joseph et Laurent Petigax) ; et une expédition au Broad Peak dans le Karakorum, en 1909 (avec Joseph et Laurent Petigax, Ernest Bareux, Albert Savoye, Alexis, Emile et Henri Brocherel), qui accrurent ultérieurement sa renommée.

Sa carrière militaire progressa : contre-amiral en 1909, en 1911 il fut nommé commandant de l'« Ispettorato delle Siluranti ». Le 27 septembre de la même année, malgré l'ordre de ne pas inquiéter la flotte

de la Turquie - à laquelle l'Italie avait imposé un ultimatum - il attaqua des navires turcs le long des côtes albanaises, en donnant en fait le coup d'envoi de la guerre de Libye. Louis-Amédée fut l'un des partisans les plus convaincus de la colonisation italienne des îles de la Mer Égée, soustraites à l'Empire Ottoman. Nommé amiral en 1914, il fut mis à la tête de toutes les forces navales réunies. Sa vision stratégique l'opposa au chef d'état major Paul Thaon de Revel, qui démissionna en 1916. Le roi Victor-Emmanuel III désavoua cependant son cousin, le destitua et le remplaça par Thaon. Le duc demanda alors d'être envoyé au front sous les ordres de son frère Emmanuel-Philibert, mais le roi refusa. Dégoûté, Louis-Amédée se retira chez sa belle-sœur Hélène d'Orléans, au palais royal de Capodimonte à Naples, et ne participa plus à la guerre, évitant même d'intervenir aux manifestations organisées pour fêter la victoire, en 1918. Comme son frère Emmanuel-Philibert, il applaudit à l'occupation de Fiume par D'Annunzio.

Au mois d'octobre 1919 le duc des Abruzzes décida de se consacrer à la colonisation de nouveaux terroirs en Somalie : un premier voyage dans le Wabi Chibeli lui permit d'individuer les terrains susceptibles de culture. Rentré en Italie l'année suivante, il fonda à cet effet la « Società Agricola Italo-Somala ». Les travaux de défrichage et de bonification commencèrent dès 1921 et firent l'objet d'une vaste propagande dans les années suivantes. Le régime fasciste exploita, une fois de plus, l'image positive de la famille de Savoie-Aoste pour proposer des modèles de dynamisme et d'esprit « moderne », par opposition au traditionalisme « vieux jeu » de la branche régnante. La légende du prince explorateur fit place au mythe du « prince paysan », incarnant les valeurs du colonialisme « civilisateur » prôné par le régime. De temps à autre le duc rentrait en Italie et on en profitait pour lui décerner des marques d'estime: en 1925 il fut nommé chevalier du Travail ; en 1927 il reçut un doctorat *honoris causa* de l'Istituto Superiore di Agraria de Pérouse ; en 1933 il fut admis à l'Académie d'Italie (il était déjà membre de l'Académie des Sciences de Turin). La recherche de nouveaux terroirs à exploiter amena Louis-Amédée à entreprendre de nouvelles explorations le long du Shibeli, notamment en 1927. Peu après cette dernière entreprise se manifestèrent les premiers symptômes du cancer

qui provoquerait sa mort, le 16 mars 1933. Son corps repose, suivant son désir, dans le village somalien qu'il avait fondé, appelé aujourd'hui Giohar. Le château de Beauregard, à Aoste, siège de l'Ecole Militaire d'Alpinisme, lui fut intitulé.

Le dernier fils du duc Amédée d'Aoste, le seul qu'il eut de sa seconde femme, Lætitia Bonaparte, naquit le 22 juin 1889 : il reçut le nom d'Humbert-Marie et le titre de comte de Salemi. Son caractère, inquiet et anticonformiste comme celui de sa mère, n'était pas adapté à la discipline de l'Académie Navale de Livourne, où la tradition familiale l'avait confiné et d'où il fut expulsé à la suite d'une obscure affaire de vol, bien que le roi Victor-Emmanuel III eût essayé d'étouffer le scandale. Voulant racheter son honneur, Humbert s'engagea volontairement, comme simple soldat, dans l'armée italienne en 1915 ; le courage qu'il démontra au combat lui valut le grade d'officier. Vers la fin de la guerre il tomba gravement malade et mourut en 1918 à l'hôpital de Crespano del Grappa (Trévise).

Le vice-roi d'Éthiopie

Contrairement aux traditions de famille, les deux enfants du duc Emmanuel-Philibert furent éduqués par une institutrice et non par un militaire. Ce fut probablement l'influence de la duchesse Hélène d'Orléans, qui était née et avait vécu longtemps en Angleterre, à imprimer ce changement de saveur « bourgeoise », qui allait marquer durablement le caractère des jeunes princes.

L'aîné, Amédée duc des Pouilles, était né le 21 octobre 1898 à Turin : après l'instruction primaire, confiée à Mme Erminia Piano, il fréquenta le Saint Andrew College d'Eton, puis l'Académie de la Nunziatella à Naples. Peu brillant dans les études, il excellait dans la pratique des sports. Le 2 juin 1915 il s'engagea dans l'armée comme volontaire : d'abord simple soldat, il obtint par la suite le grade de sous-lieutenant. Il se distingua par son courage et fut décoré d'une médaille d'argent et d'une de bronze. Capitaine en 1917, il participa entre autres aux batailles du Piave et de Vittorio Veneto.

Passionné de voyages aventureux comme son oncle Louis-Amédée, il accompagna celui-ci en Somalie en 1919 et rentra en Italie sans se presser, en traversant le Transvaal et touchant Zanzibar, où il tomba gravement malade. À son arrivée il fut assignée au 22^e Régiment d'Artillerie, à Palerme : ce qui ne lui empêcha pas de fréquenter l'Académie Militaire de Turin dans les intervalles du service et de faire de l'alpinisme en Vallée d'Aoste, avec son ami Jean Passerin d'Entrèves et les guides de Valtournenche.

Ses prestations militaires n'étaient pas brillantes : en 1921 il fut mis en disponibilité, probablement pour des raisons disciplinaires, et partit incognito au Congo, où il s'engagea dans les « Huileries du Congo Belge », à Stanleyville. La légende romantique du *self-made man* fabriquée autour de la figure du prince, qui avait besoin d'une image publique positive, rapporte qu'il travailla au début en simple ouvrier, pour arriver aux fonctions de directeur-adjoint au bout d'une année, grâce à ses qualités exceptionnelles. Malgré qu'il fût à nouveau tombé gravement malade, il voulut entreprendre, avant de rentrer en Italie, un expédition qui l'amena aux lacs Victoria et Tanganyika, en Ouganda, au Ruwenzori et à Nairobi. Il débarqua à Gênes juste à temps pour assister - certains disent pour participer - à la « marche sur Rome » : il avait d'ailleurs déjà exprimé ses sympathie envers le fascisme dès 1920, lors de ses séjours turinois.

S'étant remis à l'œuvre dans l'armée et ayant repris ses études, il fut major en 1923, docteur en droit auprès de l'Université de Palerme en 1924 et lieutenant colonel en 1925, lorsqu'il plongea dans une nouvelle aventure : la « reconquête » de la Libye - qui n'avait jamais été, à vrai dire, vraiment conquise par l'Italie. Commandant de la garnison de Bouérat-el-Hsun, puis chef des méharistes, il y demeura six ans, en participant notamment à la bataille de Tragrift (1928) et à la conquête de Mourzouk et de l'oasis de Koufra - ce qui lui valut une renommée de héros, habilement alimentée par la propagande fasciste.

Pendant ses fréquentes licences il put se consacrer à l'aviation, qui fut l'une de ses grandes passions, et décrocha un brevet de vol en 1926 (plus tard il commanda la 21^e Formation à Gorice). L'année suivante, le 5 novembre, à Naples, il trouva même le temps d'épouser Anne de

Guise (née à Nouvion-en-Thiérache en 1906), avec laquelle il s'établit à Trieste, au château de Miramare, au retour de Libye.

Amédée fut général de brigade aérienne en 1934, général de division en 1936 et général d'escadre en 1937. Entre temps il s'était rendu en Allemagne, où il avait rencontré Hitler. Le but de ce voyage consistait probablement à sonder les volontés du *führer* au sujet de l'éventuelle candidature d'Amédée au trône d'Espagne, que son grand-père avait brièvement occupé et que Mussolini aurait vu volontiers rentrer en famille.

Le projet espagnol n'eut pas de suite : en revanche, il fut nommé vice-roi d'Éthiopie le 20 octobre 1937. Il prit la place du général Graziani, qui s'était démontré incapable de faire face aux immenses problèmes de la nouvelle colonie, en premier lieu à l'hostilité de la population locale. Avec Amédée, qui avait connu à fond les mœurs africaines lors de ses séjours en Somalie et au Congo, les choses s'améliorèrent, mais pas assez pour donner à l'occupation italienne la stabilité souhaitée.

En 1940, la deuxième Guerre Mondiale éclata. Le vice-roi d'Éthiopie, qui aurait dû porter une offensive contre les troupes anglaises en occupant l'Égypte et le Soudan, se trouva à son tour attaqué. Profitant des conditions inadéquates de l'armée coloniale italienne et de l'indécision fataliste du duc, les troupes anglaises déferlèrent dans le haut-plateau éthiopien et occupèrent Kéren le 12 février 1941, Massaoua le 7 avril suivant et le 8 juin Addis-Abeba, où ils restaurèrent la monarchie du négus Hailé Sélassié ; entre temps la Somalie aussi avait été envahie par les Anglais.

Le duc s'était retiré avec ses soldats sur l'Amba Alagi : un choix malheureux, vu la situation stratégique peu brillante de ce massif. Le siège des Anglais avait commencé le 4 mai. Au bout d'une résistance aussi héroïque qu'inutile, Amédée décida de se rendre. Blessé, il abandonna son réduit le 20 mai ; les Anglais rendirent aux prisonniers italiens l'honneur des armes.

On emmena Amédée à Nairobi, puis dans une petite villa de Donyo Sabouk, qui devint sa prison. En Italie il devint le « héros de l'Amba Alagi », on le décora d'une médaille d'or et il fut l'objet d'un véritable

culte nationaliste. Frappé de malaria, aggravée par le typhus et la tuberculose, le duc Amédée d'Aoste mourut à Nairobi le 3 mars 1942. Il est enterré dans le cimetière des prisonniers de guerre italiens à Nyeri.

Sa mort suscita une émotion proportionnelle à la grande popularité dont il avait joui pendant son emprisonnement. Il n'eut pas de descendants de sexe masculin : ses filles Marguerite (née à Naples en 1930) et Marie-Christine (née à Trieste en 1933) ont épousé respectivement Robert de Habsbourg-Este et Casimir de Bourbon des Deux-Siciles.

Le roi de Croatie

Le fils cadet du duc Emmanuel-Philibert et d'Hélène d'Orléans, Aimon duc de Spolète, naquit à Turin le 9 mars 1900. Elève de l'Académie Navale de Livourne, il se porta volontaire, comme son frère Amédée, au début de la première Guerre Mondiale ; lieutenant de vaisseau en 1916, il demeura en service jusqu'à 1918.

Imitant son oncle Louis-Amédée il organisa une expédition au Karakorum, en 1929. Pendant la guerre d'Éthiopie il fut engagé dans la Mer Rouge et reçut en 1936 une médaille d'argent à la valeur militaire. Pendant la deuxième Guerre Mondiale il commanda la quatrième Division Navale, puis le Département maritime « Alto Tirreno », avec le grade de contre-amiral.

Le 18 mai 1941 une délégation du gouvernement croate, guidée par le *poglavnik* (dictateur) Ante Pavelič, chef des oustachis, vint à Rome pour offrir à Aimon la couronne du Royaume de Croatie, né avec l'appui de l'Allemagne de la dissolution du Royaume de Yougoslavie. Le duc de Spolète aurait volontiers refusé l'offre, mais il fut obligé à l'accepter par le roi et par Mussolini, pour des raisons de prestige international de l'Italie. En réalité, les raisons ne manquaient pas au nouveau roi - qui dut aussi prendre le nom de Tomislav II pour complaire ses nouveaux sujets - pour être préoccupé de devoir gérer ce « cadeau » empoisonné. Pour n'en citer que les principales : les Croates se livraient au massacre systématique des minorités serbes, musulmanes et juives présentes dans

le territoire du Royaume ; la Croatie avait un contentieux avec l'Italie au sujet des côtes istriennes et dalmatiques et un roi italien de Croatie se trouverait fatalement entre l'enclume et le marteau ; Aimon n'était nullement convaincu que la population croate, farouchement nationaliste, accepterait facilement la présence d'un roi étranger ; lui-même ne connaissait ni le Pays, ni ses mœurs et coutumes, ni sa langue. Les doutes du duc ne firent qu'augmenter quand, à la suite de la création d'un « Bureau croate » chargé d'étudier les problèmes du nouveau Royaume et de préparer l'entrée du duc à Zagreb, on vit qu'en réalité ce Pays était contrôlé par les Allemands et que son roi ne serait qu'un otage dans leurs mains. Aimon ne se rendit jamais dans son Royaume et au bout d'une année l'aventure royale fut oubliée.

D'autres perspectives s'annonçaient cependant pour le duc de Spolète : d'après quelques sources confidentielles, depuis les derniers mois de 1942 des contacts auraient eu lieu entre lui et les alliés anglo-américains pour envisager le passage de l'Italie dans le camp allié. Au printemps 1943 on aurait même envisagé de constituer en Sardaigne un gouvernement en exil, guidé par Aimon - devenu duc d'Aoste après la mort de son frère Amédée le 3 mars 1942 - qui aurait dû prendre la tête de la résistance contre le nazi-fascisme. Il n'en fut rien : Aimon demeura à La Spezia, siège de son Département maritime, jusqu'au 8 septembre 1943. A l'annonce de l'armistice, il s'embarqua en toute vitesse pour rejoindre le roi Victor-Emmanuel III, qui s'était réfugié à Brindisi. Le duc d'Aoste se fixa à Tarante jusqu'à la fin du conflit, exerçant ses fonctions d'officier de Marine.

Les épurations qui suivirent la libération de l'Italie par les troupes alliées frappèrent, entre autres, le général Mario Roatta, ancien chef du service secret militaire (S.I.M.) et ancien chef d'état major de l'armée, qui fut condamné à la prison à perpétuité. Un imprudent commentaire du duc d'Aoste sur cette sentence provoqua un scandale : son cousin, le prince de Piémont Humbert, lieutenant du Royaume, le convoqua le 9 avril suivant et le confina au palais royal de Capodimonte, puis il l'exonéra de la Marine.

A l'issue du référendum institutionnel qui aboutit à la proclamation de la République, en 1946, le roi Humbert II ordonna à tous les

membres de la famille royale d'abandonner le sol italien. Seule la duchesse mère d'Aoste, Hélène d'Orléans, refusa d'obéir et demeura à Naples, au palais de Capodimonte, jusqu'à sa mort, qui survint en 1951. Aimon s'installa en Suisse, puis en Argentine et s'adonna à des activités industrielles. Il mourut frappé d'infarctus dans un hôtel de Buenos Aires en 1948. Son corps, rapatrié en 1973, repose dans la chapelle du domaine familial du Borro, près d'Arezzo, à côté de celui de sa femme, décédée en 1974.

Les générations actuelles

Le duc Aimon de Spolète avait épousé en 1939 la princesse Irène de Grèce, fille de Constantin I^{er} roi des Hellènes et de Sophie, fille à son tour de l'empereur d'Allemagne Frédéric III. Leur seul enfant fut Amédée, né à Florence le 27 septembre 1943, quelques jours à peine après l'armistice.

Les deux duchesses d'Aoste - Irène et sa belle-sœur Anne de Guise, veuve du duc Amédée - étaient alors à la merci des miliciens de la République de Salò et des occupants allemands. Elles furent déportées, avec leurs enfants, d'abord à Sartirana (Pavie), puis à Hirschegg près de Constance et ne furent libérées qu'à la fin de la guerre. Rentrés en Italie en 1945, la duchesse Irène et le petit Amédée furent exilés en Suisse après le référendum institutionnel du 2 juin ; ils ne furent autorisés à revenir chez eux qu'après la mort du duc Aimon.

Après des études en Angleterre, le jeune Amédée a fréquenté le Collège Morosini à Venise et l'Académie Navale de Livourne ; il a fait son service militaire dans la Marine italienne. Comme tous ses devanciers, le duc aime beaucoup les sports et les voyages : il a visité le monde entier, particulièrement l'Afrique. Engagé dans plusieurs activités économiques, il se consacre particulièrement à l'exploitation de son domaine agricole du Borro, près d'Arezzo, où il a fixé sa demeure habituelle et où il produit notamment un vin renommé. Il est également président ou consultant de plusieurs sociétés commerciales et financières.

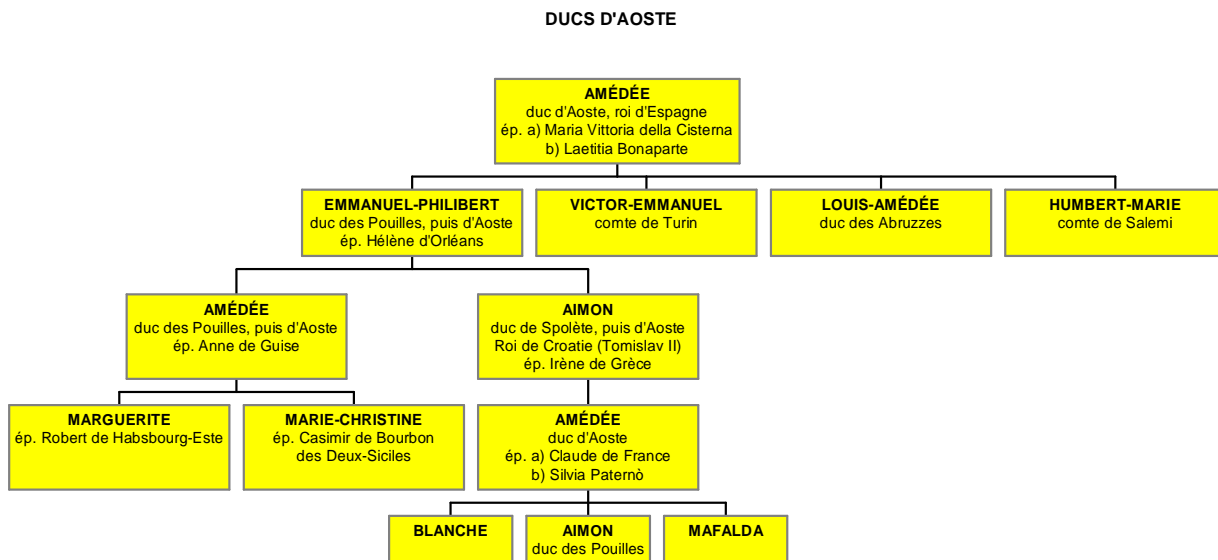
Il a épousé en 1964, à Cascais, la princesse Claude de France, fille d'Henri d'Orléans comte de Paris et d'Isabelle d'Orléans-Bragance ; il a divorcé en 1975 et épousé en secondes noces Silvia di Paternò di Spedaletto. Il a trois enfants, tous issus du premier mariage : Blanche, née en 1966 ; Aimon, duc des Pouilles, né en 1967 ; et Mafalda, née en 1969.



ARMOIRIES DES DUCS D' AOSTE

Issue d'un roi d'Italie, la branche cadette de la Maison de Savoie a toujours été soupçonnée d'aspirer à remplacer la branche aînée sur le trône. Sans compter les hypothèses formulées dans ce sens au début du règne de Victor-Emmanuel III, lorsqu'entre 1900 et 1904 le Royaume d'Italie voyait le duc d'Aoste Emmanuel-Philibert figurer à la première place dans la ligne de succession, par manque d'héritier direct du roi, il y eut au moins deux occasions, dans l'histoire récente, qui auraient pu amener les Savoie-Aoste à s'asseoir sur le trône italien. La première se vérifia lors de la « marche sur Rome », quand l'éventuelle décision du roi d'imposer l'état de siège aurait pu avoir comme conséquence l'insurrection, la déposition de Victor-Emmanuel III et son remplacement par le duc d'Aoste. La seconde eut lieu lors de l'armistice du 8 septembre 1943, quand les Allemands et les « gerarchi » de Salò auraient pu attribuer au comte de Turin Victor-Emmanuel, âgé alors de 73 ans, ou au petit Amédée, un statut de roi-fantôme entièrement à leur merci - la fantomatique couronne de Croatie offerte au duc Aimon n'avait d'ailleurs pas d'autre signification.

Dans les deux cas, les événements se sont déroulés différemment et nul n'a pu douter vraiment de la loyauté des ducs d'Aoste vis-à-vis de leurs cousins. La situation actuelle de la dynastie, en l'absence d'une situation de fait favorable à la branche aînée, est toutefois différente : le prince de Naples Victor-Emmanuel aurait violé, disent certains, les règles successorales établies par les lettres patentes du roi de Sardaigne Victor-Amédée III du 7 septembre 1780 et du 16 juillet 1782, toujours en vigueur ; il aurait donc perdu le droit d'aînesse, à l'avantage des cousins de la branche d'Aoste, qu'on devrait donc considérer aujourd'hui comme les prétendants légitimes au trône d'Italie. Cette interprétation s'appuie sur l'opinion du Sénat du Royaume, organe institué par le roi Humbert II, mais dont les princes de Naples et de Venise contestent la légitimité. La question demeure donc ouverte ; on peut en tout cas affirmer que les différends qui divisent aujourd'hui la famille n'effacent pas les dix siècles d'histoire rattachant la Vallée d'Aoste à une dynastie qui a exprimé des personnalités de grande envergure tout au long de son histoire.



NOTE BIBLIOGRAPHIQUE - Les publications qui traitent des vicissitudes de la maison de Savoie et ceux qui se rapportent à l'histoire valdôtaine sont très nombreux. On se borne ici à en rappeler quelques-unes, auxquelles nous avons fait recours de préférence.

a) Histoire de la Vallée d'Aoste en général :

- T. TIBALDI, *La regione d'Aosta attraverso i secoli*, 5 voll., Torino 1900-1916
- J.-A. DUC, *Histoire de l'Église d'Aoste*, 10 voll., Aoste – Châtel-Saint-Denis – Saint-Maurice 1901-1915
- J.-B. DE TILLIER, *Historique de la Vallée d'Aoste*, éd. par A. Zanotto, Aoste 1966
- A.ZANOTTO, *Histoire de la Vallée d'Aoste*, Aoste 1968
- L. COLLIARD, *Précis d'histoire valdôtaine*, Aoste 1980
- R. NICCO, *Il percorso dell'autonomia - Le parcours de l'autonomie*, Quart 1997
- J.-G. RIVOLIN, M. COSTA, *Notes d'histoire de la Vallée d'Aoste*, Aoste 2003

b) Maison de Savoie, histoire et biographies :

- C. PATRUCCO (dir. de), *Lo Stato sabaudo al tempo di Emanuele Filiberto*, 3 voll., Torino 1928
- MARIE-JOSE DE SAVOIE, *La Maison de Savoie : les origines, le Comte Vert, le Comte Rouge*, Paris 1956
- F. COGNASSO, *I Savoia*, Milano 1971
- J. LOUDA, M. MACLAGAN, *Les dynasties d'Europe, héraldique et généalogie des familles impériales et royales*, Paris 1984
- AMEDEO DI SAVOIA-AOSTA, *In nome del re, conversazione con Gigi Speroni*, Milano 1986
- F. COGNASSO, *Il Conte Verde – Il Conte Rosso*, Milano 1989
- F. COGNASSO, *Amedeo VIII*, Milano 1991
- MARIE-JOSE DE SAVOIE, *Emmanuel Philibert duc de Savoie*, Genève 1995
- S. BERTOLDI, *Aosta gli altri Savoia*, Milano 1987
- MARIA JOSÉ DI SAVOIA, *Giovinezza di una regina*, Milano 1991

- A. PETACCO, *Regina : la vita e i segreti di Maria José*, Milano 1997
 - L. AGOSTINO, *I Savoia di Sarre*, Aoste 1998
 - G. OLIVA, *I Savoia : novecento anni di una dinastia*, Milano 1998
 - G. OLIVA, *Umberto II l'ultimo re*, Milano 2000
 - M. FRESIA PAPAARAZZO, *Maria José di Savoia regina in Valle d'Aosta*, Morgex 2001
 - G. OLIVA, *Duchi d'Aosta. I Savoia che non diventarono re d'Italia*, Milano 2003
- c) Rapports entre la Vallée d'Aoste et la maison de Savoie
- A. GORRET, *Victor-Emmanuel sur les Alpes*, Turin 1878
 - L. QUAGLIA, *La Maison du Grand-Saint-Bernard*, Aoste 1955
 - *Le Livre Rouge de la Cité d'Aoste*, éd. par A. M. Letey Ventilatici, Torino 1956.
 - J.-B. DE TILLIER, *Le franchigie delle comunità del ducato di Aosta*, a cura di M. C. Daviso di Charvensod et M. A. Benedetto, Aosta 1965
 - L. VACCARONE, *Scritti sui Challant*, Aosta 1967
 - J.-B. DE TILLIER, *Nobiliaire du Duché d'Aoste*, éd. par A. Zanotto, Aoste 1972
 - L. COLLIARD, *Edits des ducs de Savoie concernant le particularisme valdôtain* (Cahiers sur le particularisme valdôtain IX), Aoste 1973
 - *Guida alpina, immagine e ruolo di una professione - Guide de montagne, image et rôle d'une profession, 1850-1914* (Cahiers Museomontagna 27 et 28), Turin 1983
 - J.-B. DE TILLIER, *Le franchigie della città di Aosta (1727)*, a cura di E. Garrone, Aosta 1985
 - *La maison de Savoie et la Vallée d'Aoste - Casa Savoia e la Valle d'Aosta*, Turin 1989
 - *Liberté et libertés – VIII^e centenaire de la charte des franchises d'Aoste*, Aoste 1993
 - A. BARBERO, *Valle d'Aosta medievale* (Bibliothèque de l'Archivum Augustanum XXVII), Naples 2000
 - P. PASSERIN D'ENTREVES, F. FILIPPI, *Le chasses royales in Valle d'Aosta (1850-1919)*, Turin 2000
 - *Les institutions du millénaire*, Aoste 2001

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	p. 3
PREMIÈRE PARTIE – DU COMTÉ ALPIN AU ROYAUME D’ITALIE	
Les premiers comtes	p. 5
La construction du « Duché d’Aoste »	p. 6
L’apogée de la dynastie	p. 10
La crise et l’anéantissement des domaines savoyards	p. 15
Emmanuel-Philibert : la construction d’un État absolu	p. 18
Entre la France et l’Espagne	p. 21
Le Duché devient Royaume	p. 26
De la Restauration à la création de l’État italien	p. 31
La « Belle Époque »	p. 32
De la « Grande Guerre » à la chute de la monarchie	p. 33
En régime républicain	p. 36
DEUXIÈME PARTIE – LES SAVOIE-AOSTE	
Les ducs d’Aoste	p. 38
Le roi d’Espagne	p. 39
Le « prince soldat »	p. 40
Le « prince paysan » et les comtes ses frères	p. 42
Le vice-roi d’Éthiopie	p. 45
Le roi de Croatie	p. 48
Les générations actuelles	p. 50
NOTE BIBLIOGRAPHIQUE	p. 53
SCHÉMAS GÉNÉALOGIQUES	
Comtes de Maurienne, puis de Savoie	p. 4
Ducs de Savoie	p. 14
Rois de Sardaigne	p. 25
Princes de Carignan, rois de Sardaigne puis d’Italie	p. 30
Ducs d’Aoste	p. 52

Joseph-G. Rivolin

PUBLICATION REALISEE
PAR LES ARCHIVES HISTORIQUES REGIONALES
DE LA VALLEE D'AOSTE
AU MOIS DE DECEMBRE 2015